

1936

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 23 FÉVRIER 1937

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 34 DES STATUTS

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1936

CENT QUATORZIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21, Rue de la Limite.

1937

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1936

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE**

**Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822
(Registre du Commerce: Bruxelles N° 17487)**

—————
**COMPTE RENDU
PRÉSENTÉ
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

LE 23 FÉVRIER 1937
EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 34 DES STATUTS

—————
RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1936

CENT QUATORZIÈME EXERCICE SOCIAL.

—————
**BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21, Rue de la Limite.**

1937

DIRECTION

Gouverneur : M. A. GALOPIN.
Vice-Gouverneur : M. F. CATTIER.
Directeurs : MM. G. BLAISE
Aug. CALLENS
le Baron CARTON DE WIART
W. DE MUNCK
A. D'HEUR
Ch. FABRI
E. SENGIER
A. STOCLET
F. VAN BRÉE.

Directeurs honoraires : MM. J. BAGAGE
Ed. DE BRABANDER.

Conseillers : MM. A. BEMELMANS
L. JADOT
M. LIPPENS
A. MARCHAL
G. PÉRIER
P. RAMLOT
A. VAN DAMME

— — — — —

COMMISSAIRES

MM. Ed. SOLVAY
L. ELIAT
le Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN
le Baron A. D'HUART
le Baron DE TRANNOY
P. HAMOIR
H. VERMEULEN
le Comte DE PATOUL
H. GOFFINET.

Secrétaire : M. C. LEPÈCHE.

DÉCLARATION

du Gouverneur de la Société Générale de Belgique

à l'Assemblée des Actionnaires du 23 février 1937

A l'occasion de la parution du rapport de la Commission d'enquête sur les Interventions de crise et la Collusion entre la politique et la finance (dite Commission Servais) la Société Générale de Belgique déclare formellement :

1^o La Société Générale de Belgique ni la Banque de la Société Générale de Belgique, soit directement, soit indirectement n'ont par elles-mêmes ou par une participation sous une forme quelconque :

souscrit à l'emprunt Mendelssohn,

fourni des fonds employés à cette souscription,

échangé des valeurs libellées en francs belges contre des titres de cet emprunt,

reçu du chef ou à l'occasion de l'émission de l'emprunt Mendelssohn une rémunération ou un avantage de quelque nature ou de quelque montant que ce soit.

2^o L'emprunt Mendelssohn exprimé en devises étrangères avec contre-valeur fixée en or, était de sa nature un emprunt international. Au lendemain de sa souscription, il fut dès lors négocié sur les grands marchés financiers d'Europe, il le fut aussi à Bruxelles.

La Société Générale de Belgique et la Banque de la Société Générale de Belgique n'ont néanmoins pas acquis de titres de cet emprunt avant le mois de mai 1935, c'est-à-dire après la dévaluation du franc belge.

3^o Fin 1934, la Société Générale de Belgique détenait des bons du Trésor de la Colonie, garantis par l'État, pour un montant de 495 millions. Le Ministère des Colonies fit de sa propre initiative un remboursement de 250 millions.

Ce remboursement ne procurait à la Société Générale de Belgique aucun avantage; en effet, ces bons du Trésor étant acceptés par la Banque Nationale de Belgique en garantie d'avances par compte courant, ne constituaient pas pour la Société Générale de Belgique une immobilisation.

D'ailleurs, malgré les importants retraits dont les banques belges avaient été l'objet, la Banque de la Société Générale de Belgique possédait, au jour de la dévaluation du franc belge, des disponibilités immédiates dépassant un milliard de francs belges.

RAPPORT DE LA DIRECTION

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, conformément à la loi et à nos statuts, le compte rendu de nos opérations pendant le 114^e exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1936.

I. — La situation économique internationale.

L'évolution de la conjoncture internationale présente de plus en plus nettement les caractères fondamentaux d'une reprise générale. Celle-ci a marqué notamment un sérieux progrès au cours de l'année 1936.

Situation économique générale.

Les prix mondiaux des matières premières ont poursuivi leur ascension amorcée en avril 1935. Cette progression a même pris, au cours du dernier semestre de 1936, une allure extrêmement rapide : alors qu'ils étaient restés pratiquement stationnaires jusqu'au mois de juin, les prix-or sur le marché international ont en effet marqué brusquement une hausse importante, qui les porte, à fin 1936, à un niveau supérieur d'environ 30 p. c. à celui de l'année précédente.

Influencé en partie par ce raffermissement des prix, le commerce international témoigne d'un regain d'activité très net : en valeur-or, les

échanges internationaux de 1936 ont en effet progressé de 8 p. c. par rapport à 1935. Dans ce domaine, par l'élargissement de leur politique douanière, les États-Unis ont réalisé un effort digne d'être mentionné. On veut espérer que la révision prochaine des accords d'Ottawa donnera, à l'Angleterre, l'occasion de renforcer encore la tendance au retour vers une liberté plus grande des échanges.

Le redressement de l'activité industrielle s'est aussi généralisé, alors que, l'année dernière encore, plusieurs pays s'en trouvaient exclus ; la plupart des nations industrielles ont presque retrouvé, ou même le plus souvent dépassé, le degré d'activité de l'année 1929. C'est le cas notamment pour les pays du bloc sterling, tous les pays du continent américain, l'U. R. S. S. et l'Extrême-Orient. Seuls les pays de l'ancien bloc-or, y compris la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie, font encore exception à cette règle.

Il faut cependant reconnaître, et c'est ici un point sombre à ce tableau de l'activité industrielle, que cette amélioration trouve pour partie son origine dans la course générale aux armements.

Dans l'ordre monétaire, un premier pas, d'une importance capitale, a été réalisé dans la voie de la stabilisation, par la disparition de l'antagonisme des blocs-or et sterling, et par la conclusion de l'accord anglo-franco-américain. Sans doute, cet accord de coopération monétaire, auquel la Belgique, la Hollande et la Suisse ont adhéré, ne lie-t-il qu'à titre très précaire les pays contractants et ne constitue-t-il qu'un geste symbolique de paix monétaire, mais il semble que l'on puisse y voir aussi le prodrome d'un règlement définitif du problème général des changes.

Ce règlement cependant ne paraît pas prochain ; le retour rapide à un sain équilibre international ne peut être espéré, aussi longtemps que certaines nations persisteront à vouloir soumettre leur économie propre à un régime de restriction et de réglementation.

A ce point de vue, la politique économique des divers pays est loin de

présenter l'unité indispensable à la reconstruction du monde sur des bases qui élimineraient tout facteur de tension.

Après quatre ans d'une reprise ininterrompue, l'Angleterre ne montre pas le moindre signe de lassitude. La ligne de tendance des principaux indices économiques ne semble pas encore vouloir s'infléchir, bien que le degré d'activité de 1929 soit largement dépassé depuis bientôt deux ans.

Les rémunérations des travailleurs suivent, avec un parallélisme parfait, l'évolution du coût de la vie. Grâce à cette saine compréhension des possibilités de l'économie qui caractérise la population britannique, l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires, acquise, comme chez nous, au lendemain du boom de 1929, a pu être maintenue sans nuire au relèvement du pays.

Parmi les pays nordiques, la Suède et la Finlande connaissent à l'heure actuelle une prospérité remarquable, supérieure même à celle du Royaume-Uni. Le maintien d'un juste équilibre entre les salaires et le coût de la vie, y a permis, comme en Grande-Bretagne, de consolider les avantages apportés par le redressement économique.

D'autres pays n'ont malheureusement pas encore pu revenir au régime économique parfaitement orthodoxe, qui constitue le facteur le plus décisif de la reprise des pays du bloc sterling.

Depuis la suppression du National Recovery Act, les Etats-Unis font graduellement retour, eux aussi, à une économie plus libérale. Les Américains ne manqueront sans doute pas de tirer les conclusions qu'impose l'examen des indices de leur situation économique : alors que, sous le régime du N. R. A., l'indice de la production industrielle, par rapport à 1929, oscillait irrégulièrement autour d'un chiffre moyen de 70 p. c. environ, il s'est au contraire, depuis l'abolition de cet acte, avancé d'une manière continue pour dépasser 90 p. c. à fin 1936. De même, l'index du cours de valeurs à revenu variable, exprimé en dollars-papier, atteint

Situation particulière de différents pays.

aujourd'hui près de 80 % du chiffre de 1929, alors que pendant les deux années d'économie dirigée qui suivirent la dévaluation d'avril 1933, il ne témoignait aucune velléité de dépasser le niveau de 40-45 p. c.

Les difficultés économiques des pays à régime totalitaire contrastent avec la prospérité des pays libres. L'isolement de plus en plus complet dans lequel certains d'entre eux semblent vouloir se confiner, est incontestablement un danger pour l'Europe, en même temps qu'il est funeste à leur propre économie.

De leur côté, les pays de l'ancien bloc-or évoluent à présent suivant des voies différentes. Tandis que la Hollande et la Suisse ont nettement assaini leur situation par l'ajustement de leur monnaie, la France, au contraire, ne semble pas avoir profité, jusqu'à présent, de cette même mesure d'adaptation.

Bien qu'il soit trop tôt pour porter un jugement sur l'expérience française, on ne peut cependant s'empêcher d'en remarquer les graves dangers. Il n'est pas douteux que, en croyant trouver, dans l'amélioration des conditions sociales des travailleurs, la cause et non l'effet du redressement économique, la France risque de provoquer la destruction de son capital productif.

Si l'on jette un regard d'ensemble sur la vieille Europe capitaliste, il apparaît nettement aujourd'hui que les pays les plus prospères sont ceux qui se sont le moins écartés de la politique traditionnelle.

Par contre, les pays qui ont voulu ériger en système les mesures exceptionnelles de réglementations et d'interventions qu'ils s'étaient vus contraints d'adopter momentanément en période de crise, ne sont parvenus qu'à ajouter, à leurs difficultés économiques, des difficultés d'ordre politique.

L'évolution de la situation internationale, au cours de l'année 1936, a fait apparaître d'une manière particulièrement frappante l'étroite interdépendance des facteurs économiques et politiques. La persistance des difficultés

économiques de certains pays s'est en effet révélée, une fois de plus, génératrice de conflits sociaux et de remous politiques, tandis que l'existence de ces foyers de troubles fait peser sur le monde un sentiment d'incertitude qui freine le développement de la reprise internationale.

II. — **La situation économique de la Belgique.**

Le développement de l'activité économique de notre pays, au cours de l'année 1936, a fait ressortir, une fois de plus, à quel point la Belgique reste sensible aux événements de la politique internationale.

Jusqu'au mois de mars, notre économie put consolider progressivement les avantages acquis depuis la dévaluation du belga. A partir de ce moment, notre activité subit un temps d'arrêt dans sa courbe ascendante, voire même quelque recul, à la suite de certaines complications internationales. En effet, sur la base de 1929, l'indice de notre activité industrielle revint de 80,9 en mars, à 75,7 en mai.

Coïncidant avec une crise gouvernementale, un conflit social particulièrement grave se généralisa au mois de juin, dans tout le pays.

Des grèves — dont les origines étaient d'ailleurs sans fondement économique — furent suivies d'une sensible amélioration des rémunérations et des conditions de vie des travailleurs. Le pouvoir d'achat des salaires de la plupart de nos ouvriers fut porté à un taux qui n'avait jamais été atteint, et un régime de congés payés leur fut accordé.

Ces secousses politiques et économiques furent incontestablement défavorables au redressement de notre pays. Vers la fin de l'année cependant, l'amélioration de la conjoncture mondiale fit heureusement sentir sa puissante influence sur notre propre économie. Notre commerce extérieur

suivit l'amélioration générale et notre industrie retrouva un degré d'activité correspondant à 80 p. c. environ de celui de 1929.

Dans l'ensemble, la situation économique du pays reste donc satisfaisante. Le dernier chiffre cité montre cependant, par comparaison avec les indices correspondants des autres nations, que celles-ci ont encore une avance importante sur nous.

**Perspectives
d'avenir.**

La conjoncture économique mondiale offre aujourd'hui des perspectives relativement favorables. Pour autant que des conflits d'idéologies ne viennent pas entraver à nouveau la marche des affaires, il y a toute raison de croire que la Belgique accentuera son redressement. Sans doute, le but final de son activité doit-il être l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population. Mais ce but ne peut être atteint que par la stricte application des règles de prudence qui ont fait la prospérité des nations.

Ces règles visent notamment à la conservation de la valeur réelle du capital investi et à une répartition économiquement saine du produit de l'activité des entreprises entre les deux facteurs essentiels de la production : le capital et le travail. Sous l'influence de la crise, l'accumulation de pertes et l'insuffisance des amortissements ont réduit la valeur du capital productif ; il importe avant tout de le reconstituer.

Si le problème de cette reconstitution du capital se pose avec tant d'acuité, c'est que non seulement de nombreuses entreprises ont un retard à combler, mais encore que le maintien de la capacité de concurrence d'une installation exige à présent que celle-ci soit amortie beaucoup plus rapidement qu'auparavant. Le progrès technique se développe dans tous les domaines avec une rapidité telle que c'est lui, et non l'usure du matériel, qui conditionne aujourd'hui le nombre d'années sur lequel les amortissements doivent normalement se répartir.

Pour tenir nos industries à la hauteur du progrès et conserver ainsi

leur valeur économique, il est donc indispensable de ne pas se départir d'une politique sévère tendant au maintien de l'intégrité de la valeur réelle du capital investi.

A vrai dire, la portée de cette remarque dépasse d'ailleurs le cadre de nos industries. Elle vise tout aussi bien l'ensemble de la politique économique belge de l'après-guerre. Si l'on veut bien y réfléchir, on trouvera en effet une justification bien simple au mécontentement qui s'est manifesté parmi nos classes moyennes, dans le fait que l'on n'a pas toujours compris le vrai sens de la défense de l'épargne.

Il convient aussi de ne pas perdre de vue la nécessité d'une rémunération normale des capitaux, sous peine de voir ceux-ci rechercher, à l'étranger, des placements plus profitables. Enfin, l'ampleur de la dépression que nous avons connue, a suffisamment démontré l'impérieuse nécessité de constituer des réserves.

Plus que jamais, il est indispensable que toutes les classes de la population fassent preuve du plus large esprit de compréhension à l'égard de ces problèmes primordiaux, si elles désirent sincèrement collaborer à la rénovation économique du pays. Le progrès social est à ce prix.

Les traits caractéristiques du marché des capitaux en 1936 furent l'abondance des liquidités, la pénurie des remplacements à court terme, le retour à la facilité des crédits et une sensible réduction du taux des intérêts.

D'autre part l'épargne ne se dirige encore que timidement vers les placements en obligations à moyen ou à long terme.

Le maintien à 2 %, pendant toute l'année, du taux officiel de l'escompte, de même que la forte couverture de la devise belge, sa stabilité sur les marchés de change et sa libre circulation accentuèrent en 1936 le retour à la confiance qui, dès après la dévaluation de 1935, avait mis

Banques.

fin à la thésaurisation et ramené au marché les capitaux flottants.

Les efforts que le pays s'était imposés dans la voie de la déflation avaient provoqué une forte réduction des dépôts en banque et une restriction corrélative des crédits. Dès le deuxième semestre de 1935 et au cours de l'année 1936, les dépôts en banque n'ont au contraire cessé de s'accroître.

En même temps, les résultats de la plupart de nos industries devenaient chaque jour meilleurs et l'activité commerciale, tant à l'intérieur qu'à l'exportation, marquait des progrès appréciables. Les crédits normaux, justifiés par des opérations commerciales ou industrielles, pouvaient dès lors être accordés sans crainte d'immobilisation des capitaux avancés. A la restriction des crédits se substituait pour les banques le manque d'aliment suffisant au remplacement de disponibilités surabondantes et onéreuses.

Les placements en Call Money, les offres d'escompte sur le marché libre furent pendant l'exercice pour ainsi dire inexistantes et les taux, auxquels ce genre d'opérations furent traitées, ramenés au plus bas.

Le financement de la production et de la circulation des marchandises, la mobilisation des créances sur le pays et sur l'étranger furent assurés avec facilité et aux meilleures conditions.

Le montant des émissions d'obligations pendant les neuf premiers mois de 1936 atteint 188.450.000 francs seulement.

Cependant, les banques, privées de remplacements suffisants, furent contraintes de réduire progressivement le taux des intérêts payés à leurs déposants. Pourquoi, dès lors, l'épargne ne s'est-elle pas davantage engagée dans la voie des placements en valeurs à revenu fixe ?

Le peu d'attrait pour ce genre de placements doit être attribué, pour une part, à la tension des relations internationales mais, pour une part sans doute plus grande encore, aux sévères amputations que deux déva-

luations successives ont fait subir aux porteurs de valeurs à revenu fixe. Toutefois, dans les derniers mois de 1936, une plus grande facilité se fit jour dans le placement des obligations.

Pour que notre marché financier soit bien équilibré et pour qu'il puisse assurer complètement le développement des activités commerciales et industrielles, il faut qu'aux facilités, aujourd'hui acquises, de crédit à court terme s'ajoute le crédit à moyen ou long terme par les émissions d'obligations, à taux d'intérêts modérés.

Il est permis de croire que cette deuxième étape pourra être franchie en 1937.

Les événements survenus dans le domaine monétaire, en septembre 1936, en France, en Hollande et en Suisse, n'ont pas pris les banques belges au dépourvu.

Les dépôts étrangers, en Belgique, étaient pour la plupart disponibles aux comptes des banques à la Banque Nationale.

Les retraits de dépôts après l'abandon des anciennes parités-or, retraits peu précipités d'ailleurs, n'ont pas exercé d'influence appréciable sur les liquidités des banques belges ni entraîné des réalisations de leurs placements de remplacement.

L'adaptation des banques au régime légal, né des Arrêtés royaux du 22 août 1934 et du 9 juillet 1935, s'est poursuivie au cours de 1936.

On peut prévoir que, d'une façon générale, les bilans des banques pour 1936 feront ressortir un sensible accroissement de leur disponible par rapport à leurs engagements.

D'autre part, les strictes limites légales dans lesquelles les banques doivent dorénavant maintenir leurs activités, la pénurie des remplacements pendant tout l'exercice et la charge d'importants capitaux improductifs ont été peu favorables au rendement des opérations bancaires.

Cours des changes à Bruxelles en 1936.

		Livre sterling	Franc français	Dollar U. S.	Franc suisse	Florin P. B.
Parité	...	48,611	39,135(a)	5,8996	192,736(b)	401,5083(c)
—	—	—	—	—	—	—
Janvier	: Cours moyen.	29,298	39,128	5,908	192,87	402,59
Février	: " "	29,347	39,208	5,8707	193,90	403,05
Mars	: " "	29,279	39,075	5,8897	193,31	402,64
Avril	: " "	29,228	38,964	5,913	192,58	401,37
Mai	: " "	29,347	38,872	5,9036	191,12	399,36
Juin	: " "	29,707	38,999	5,916	191,79	400,41
Juillet	: " "	29,719	39,187	5,919	193,64	402,94
Août	: " "	29,809	39,055	5,9312	193,32	402,73
Septembre	: " "	29,836	38,969(*)	5,920	192,86(*)	401,49(*)
Octobre	: " "	29,097	27,671	5,9378	136,55	318,57
Novembre	: " "	28,919	27,494	5,916	136.—	319,59
Décembre	: " "	29,043	27,618	5,917	136,04	322,97

(a) Par une loi en date du 1^{er} octobre 1936, la parité-or du franc français qui avait été fixée en 1928 à 0,05895 gramme d'or a été abolie. Il n'a pas été établi pour le moment de nouvelle parité; la teneur en or du franc a cependant été fixée entre les limites de 0,0441 et 0,0387 gramme, ce qui correspond aux parités limites de 29,276647 et 25,691752.

(b) Par un arrêté en date du 27 septembre 1936, la Banque Nationale Suisse a été chargée de maintenir la parité-or du franc entre 0,215 et 0,190 gramme d'or fin, ce qui correspond aux parités limites de 142,73195 et 126,13521.

(c) Le 27 septembre 1936, le gouvernement néerlandais a suspendu l'étaillon-or.

(*) Moyennes du 1^{er} au 25 septembre inclus.

**Industrie
charbonnière.**

Abstraction faite des événements de juin, la situation de l'industrie charbonnière belge s'est développée favorablement au cours de l'année 1936. Malgré le maintien de la production au taux maximum correspondant à l'utilisation complète de la main-d'œuvre disponible, les charbonnages ont pu réduire leurs stocks, de plus d'un million de tonnes.

Le prix de revient s'est trouvé influencé par différents facteurs. Non seulement, une hausse conventionnelle de 2 1/2 p. c. des salaires a dû être appliquée par suite de l'augmentation du coût de la vie, mais encore, une

hausse extraconventionnelle de 5 p. c. fut accordée à la suite du conflit de juin. De plus, un salaire minimum fut garanti à plusieurs catégories d'ouvriers, et un régime de congés payés fut instauré. Enfin, le relèvement des prix des matières premières nécessaires à l'exploitation des mines, est venu renforcer la hausse du prix de revient.

En ce qui concerne les prix de vente, l'Office National des Charbons a joué efficacement le rôle de régulateur qui lui est imparti, en évitant une hausse brutale des prix des charbons. Comme par le passé, sa politique reste de maintenir les prix belges en relation étroite avec les prix mondiaux. Ce n'est que progressivement que l'Office résorbe la forte marge de hausse dont il dispose par rapport à ceux-ci.

Dans le domaine social, les travailleurs des mines ont revendiqué, cette année, une réduction de la durée du travail. L'étude des répercussions de cette mesure sur l'économie de l'industrie charbonnière belge, a été confiée par le Gouvernement à une Commission composée de personnalités indépendantes, de représentants des patrons et de représentants des ouvriers.

Cette Commission s'est malheureusement bornée à une étude fragmentaire du problème. Sous la pression des événements, le gouvernement a décidé la mise en application d'une réglementation qui impose aux charbonnages belges la durée journalière de travail la plus réduite en Europe.

Sur le terrain international, l'année 1936 a été caractérisée par un raffermissement très appréciable du prix des combustibles. Dans la plupart des grands pays producteurs, le volume de l'extraction a progressé et les stocks sont revenus à un niveau normal.

La conclusion récente d'une entente internationale du coke permet d'entrevoir la constitution d'un Cartel International du charbon. Celle-ci ne peut que rendre favorable les perspectives de l'industrie charbonnière.

La tendance à l'amélioration de l'industrie sidérurgique s'est accentuée en 1936. Dans les principaux pays producteurs, le degré d'occupation

s'est nettement accru, et l'on peut estimer que la production mondiale d'acier, en 1936, aura dépassé 120 millions de tonnes, soit 21 p. c. de plus qu'en 1935, rejoignant ainsi le maximum atteint en 1929. Mais il convient de souligner que l'amélioration constatée dans ces pays est due à l'augmentation de la demande sur leurs marchés intérieurs. C'est le cas tout spécialement des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne; en Belgique, on n'a pu constater qu'une légère tendance dans le même sens. Par contre, les marchés de grande exportation ont été faibles pendant la majeure partie de l'année, et ce n'est qu'en ces derniers temps qu'un regain d'activité s'est manifesté, lequel, coïncidant avec l'atténuation de la concurrence, a permis un relèvement général des prix. Les producteurs des pays qui vivent principalement de l'exportation, au rang desquels se place la Belgique, profitent spécialement de ce relèvement.

En cette occurrence, l'Entente Internationale de l'Acier a continué à exercer son action régulatrice et modératrice. Elle a réussi à constituer le Comptoir International des Tôles Fines et celui des Tôles Galvanisées, complétant de la sorte la gamme des produits contrôlés; par ailleurs, elle a conclu avec l'industrie sidérurgique sud-africaine un accord réglant les importations dans ce pays et elle a raffermi ses rapports avec la British Iron and Steel Federation, par l'établissement de licences d'importation en Grande-Bretagne.

En Belgique, le cycle des Ententes entre producteurs s'est également complété. Un accord est intervenu entre le Cartel de l'Acier et les transformateurs. Les prix pratiqués sur le marché intérieur ont été extrêmement modérés, malgré l'augmentation des prix de revient due aux augmentations des salaires, à l'octroi des congés payés et à la hausse des matières premières.

Néanmoins, grâce aux perfectionnements techniques des installations et au relèvement des prix à l'exportation, et bien que la production n'ait été que légèrement supérieure à celle de 1935, les sociétés sidérurgiques belges ont vu s'accroître leurs profits dans une mesure appréciable.

Les ateliers de construction ont pu enregistrer une certaine reprise dans les différentes branches si variées de cette industrie.

Ateliers
de construction.

Les résultats meilleurs obtenus dans les grandes industries de base ont permis à celles-ci de donner suite à des projets longtemps différés de perfectionnements techniques ou d'extensions de leurs installations, procurant ainsi du travail à la construction mécanique.

La continuation des grands travaux d'utilité publique dans le pays a été la principale source d'activité des ateliers de constructions métalliques.

Un courant plus normal de commandes pour l'exportation a alimenté les ateliers spécialisés dans le matériel roulant. Malheureusement, il n'a pas encore été possible de supprimer entièrement les conséquences défavorables d'une concurrence trop vive.

La hausse de prix des métaux non ferreux s'est sensiblement accentuée dans le courant de 1936.

Métaux
non ferreux.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'ampleur des écarts d'une année à l'autre :

	Cours à fin 1935		Cours à fin 1936	
	en Lstg.	en francs	en Lstg.	en francs
Cuivre électro . . .	39 . 10 . 0	5.780,10	54 . 5 . 0	7.909,65
Cuivre Standard . . .	35 . 1 . 3	5.130,75	49 . 10 . 7 1/2	7.221,65
Etain	218 . 2 . 6	31.918,50	233 . 2 . 6	33.989,60
Plomb	15 . 13 . 9	2.295,55	28 . 5 . 7 1/2	4.123,40
Zinc	14 . 11 . 3	2.130,95	20 . 0 . 0	2.916,00

L'augmentation de la consommation mondiale, résultant à la fois de l'accroissement des besoins courants et de l'exécution de programmes de réarmement, a eu pour conséquence de ramener certains stocks de métaux à un niveau particulièrement bas.

Pour éviter une hausse exagérée des prix, susceptible de provoquer

dans la suite des réactions violentes et une désorganisation des marchés, la production a dû être relevée dans de fortes proportions.

Sous l'empire des nécessités du moment, certains pays ont accordé de plus grandes facilités pour l'importation des métaux non ferreux, mais, d'une façon générale, les restrictions monétaires ou douanières subsistent.

Cuivre.

L'assainissement du marché du cuivre s'est poursuivi dans d'excellentes conditions. D'une part, l'accord intervenu en mars 1935 entre les producteurs a été renouvelé en 1936 jusqu'au 1^{er} juillet 1938, ce qui constitue un élément de stabilité et de confiance. D'autre part, l'accroissement de la consommation en Amérique et en Europe a provoqué une résorption considérable des stocks, lesquels, malgré des augmentations successives et importantes de production, se trouvent ramenés à l'heure actuelle à 353.000 tonnes métriques, dont 161.000 aux États-Unis et 192.000 dans les autres pays.

Cette situation s'est naturellement traduite dans les prix du métal. Le cuivre électro cotait fin décembre 12 cents la lb à New-York contre 9,25 à la même époque l'an dernier; à Londres, Lstg. 54.5.0 la tonne, contre Lstg. 39.10.0 l'an dernier.

Étain.

Les négociations, amorcées dès la fin de 1935, en vue d'un renouvellement du Cartel International de l'Étain, viennent d'aboutir à la conclusion d'une entente élargie, d'une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1937.

Le tonnage de base attribué à la Belgique, pour cette période, est fixé à 12.900 tonnes anglaises.

L'incertitude quant au maintien de ce cartel, a affecté les prix pendant la majeure partie de 1936. De Lstg 218 au 31 décembre 1935, ils sont tombés à Lstg 175 le 3 juillet pour remonter à Lstg 233 le 31 décembre 1936.

Pour ce métal, comme pour les autres, l'augmentation de la consommation a été considérable, surtout aux États-Unis.

La position statistique du plomb s'est sensiblement améliorée.

Plomb.

Il en est résulté une fermeté particulière du marché, traduite par une avance sensible des cours.

Outre l'augmentation substantielle de la consommation, les événements d'Espagne ont éliminé temporairement un producteur important et raréfié le métal disponible.

Les dévaluations française, suisse et hollandaise laissent entrevoir une recrudescence d'activité dans l'industrie du bâtiment. On peut donc espérer que le marché du plomb sera bien tenu dans les mois à venir.

Les cours du zinc ont été influencés par la fermeté générale des métaux non ferreux, sans cependant atteindre la même parité de hausse.

Zinc.

La situation des stocks ne s'est pas sensiblement modifiée ; cependant l'absorption des tonnages produits, malgré leur augmentation, indique également un redressement de la demande.

Les efforts faits pour créer de nouveaux débouchés ou étendre ceux existant déjà n'ont pas été vains.

Au début de l'année, les lamineurs belges se sont constitués en Union et des pourparlers se poursuivent avec les lamineurs étrangers en vue d'une réglementation internationale des marchés.

Le redressement de la situation économique du pays apparaît d'une façon particulièrement claire et frappante sur le diagramme de charge des centrales électriques. Le débit a augmenté de 11 p. c. environ de 1934 à 1935 et dans la même proportion de 1935 à 1936.

Entreprises électriques.

Cet accroissement de la consommation n'est cependant pas dû uniquement à la conjoncture plus favorable. Le développement de certaines applications domestiques et industrielles de l'énergie électrique qui, durant la crise, avait permis aux centrales de compenser en grande partie la déficience d'une fraction de leur clientèle, a continué au cours de ces deux dernières années.

Quant aux tarifs, ils ont à peine changé depuis la dévaluation. L'augmentation est en moyenne de 2 à 3 p. c. alors que les index des prix de détail et de gros ont haussé respectivement de 12 et 25 p. c.

Cette situation assez anormale est due en ordre principal au fait que la plupart des tarifs d'électricité sont fonction d'un index relativement stable, le prix de la tonne d'un charbon étalon défini par la Commission Officielle qui fut chargée d'appliquer la loi du 11 octobre 1919. Le prix de ce charbon a été maintenu à peu près inchangé depuis la dévaluation et jusqu'en ces tout derniers temps, tandis que diverses mesures prises, pour améliorer la situation précaire des Charbonnages, ont eu pour effet de relever notamment le prix des combustibles de qualité inférieure consommés spécialement par les centrales électriques. Il est incontestable que ces prix étaient trop bas mais il n'en est pas moins vrai que la politique charbonnière du Gouvernement a eu une répercussion indirecte et peu connue sur les résultats des sociétés d'électricité.

Aussi les bénéfices de l'exercice 1936 sont-ils, en général, inférieurs à ce que l'augmentation importante du courant débité aurait permis d'espérer. Ils dépassent cependant, pour la plupart, ceux de 1935 mais pour un motif essentiel dont on ne doit pas sous-estimer les conséquences lointaines : les entreprises électriques ont fait face aux besoins brusquement accrus, en recourant aux réserves qu'elles doivent posséder en moyens de production et de transport du courant. Les bénéfices résultant de l'augmentation de débit proviennent donc en ordre principal de l'usage de ces réserves qu'il importe de reconstituer au plus tôt. De nouveaux investissements s'imposent. Des commandes importantes ont été passées ces derniers mois, d'autres le seront prochainement.

Si la reprise industrielle s'accentue, les centrales devront pouvoir recourir de nouveau à l'épargne. Or, il est à craindre que cela soit impossible dans l'état actuel des choses : trop de critiques inconsidérées, trop de chiffres absolument inexacts, trop d'interprétations fantai-

sistes de la déclaration gouvernementale de juin 1936 ont créé dans les esprits une confusion et des appréhensions regrettables. Il est indéniable que les sociétés d'électricité vivent actuellement sous la menace d'une intervention des pouvoirs publics, ce qui crée, autour de cette industrie, une atmosphère incompatible avec la coopération des capitaux privés et partant défavorable à de nouveaux progrès.

Si l'énergie électrique se vend aujourd'hui à une petite fraction du prix d'avant-guerre, ce résultat est dû surtout au perfectionnement de la technique et au développement de la production, qui n'ont été rendus possibles que par l'abondance des capitaux dont l'initiative privée a su faire un usage judicieux.

Il est donc indispensable que le consommateur comme l'actionnaire, aient, sans tarder, l'assurance que les interventions éventuelles des pouvoirs publics s'inspireront exclusivement de préoccupations économiques favorables au développement de la consommation, à la participation des initiatives privées et à l'abaissement du prix de revient.

Dans cet ordre d'idées, il nous plaît, en terminant cette revue de la situation de l'électricité dans le pays, de signaler que, poursuivant la réalisation du programme élaboré par la Commission des Grands Travaux, les Sociétés d'électricité et les Unions de Centrales Industrielles viennent de signer un accord général par lequel elles s'imposent une discipline dans le développement des centrales et des réseaux. Les résultats de cette entente favorable à l'économie du pays se feront sentir progressivement.

L'augmentation de consommation déjà signalée dans notre précédent rapport, s'est maintenue en 1936. Malheureusement les efforts accomplis en vue de réduire le prix de revient dans cette branche d'industrie ont été annihilés, en grande partie, par les événements sociaux de juin qui ont provoqué d'importantes augmentations du coût de la main-d'œuvre et des matières premières.

**Industrie
verrière.**

Il n'a pas été possible d'obtenir en 1936 une élévation correspondante du prix de vente, étant donné la concurrence très active que se font, sur le marché international, les différents groupes européens producteurs.

Industrie chimique.

Les prévisions formulées dans notre rapport de l'an dernier, où nous constatons déjà l'amélioration du marché mondial des engrais, se sont réalisées: en effet, les produits de base de la grosse industrie chimique se trouvent actuellement dans une situation plus favorable.

Le marché des engrais azotés a subi, en 1936, des fluctuations diverses, les événements espagnols contrariant considérablement les courants d'échange de ces produits dont l'Espagne est un gros acheteur; cette circonstance défavorable s'est trouvée heureusement compensée en partie par l'accroissement de la consommation résultant de l'amélioration de la situation générale.

Industrie cotonnière.

La marche de l'industrie cotonnière a été, pendant le premier semestre, très peu satisfaisante, par suite de la mévente générale résultant de l'insécurité politique intérieure et extérieure.

Dans le courant du second semestre, il s'est produit un complet revirement et les affaires ont pris une activité croissante qui n'est pas encore atténuée.

La marge bénéficiaire de la filature est devenue meilleure ; par contre, le tissage est peu rémunératrice. Les industriels belges continuent à se faire, tant dans le pays qu'à l'exportation, une concurrence nuisible.

La main-d'œuvre qualifiée se recrute difficilement. Un accord réglementant les salaires est sur le point d'être conclu.

Industrie linière.

La production de l'industrie belge de filature de lin atteint, en 1936, environ 112 p. c. de celle de 1935 et les stocks ont diminué de 7,5 p. c. environ.

Par suite de la fermeture de certains marchés, surtout du marché italien, les principales filatures ont dû cependant maintenir le « short time » de 50 p. c. en vigueur depuis plusieurs années.

L'accroissement du volume des affaires n'a pas été accompagné d'une amélioration satisfaisante des prix ; ce n'est que vers la fin de 1936 que ceux-ci ont manifesté une tendance à la hausse.

Le peigné qui, fin 1935, était coté frs. 37.75, a eu des fluctuations diverses pendant le premier semestre de 1936 mais, en août, la campagne d'importation de laine s'est ouverte à des prix fortement en hausse ; à Anvers, le terme a suivi progressivement pour atteindre près de 44 francs en fin d'année.

Dans la région verviétoise, les lavoirs et les carbonisages ont été diversement occupés suivant les genres travaillés.

Les filatures de cardé, grâce à des demandes de fils pour de nouveaux genres de tissus, ont eu une recrudescence d'activité.

Les peignages et les filatures de laine peignée ont été bien alimentés ; la plupart ont leurs carnets d'ordres garnis pour plusieurs mois.

Le degré d'occupation des fabriques de tissus marque une bonne amélioration qui s'est dessinée surtout dans les derniers mois de l'année.

Le réveil de l'activité économique a eu sa répercussion sur l'industrie des transports maritimes. L'accroissement du volume des marchandises entraîne la hausse des frets, facilite la conclusion des cartels internationaux, fait rentrer en service les navires en chômage, relève les prix de réalisation des bateaux usagés. En somme, l'activité des compagnies de navigation s'exerce à présent dans des conditions moins défavorables, sinon fructueuses.

Un rapport récent de la Fédération Maritime d'Anvers signale que le mouvement ascendant du trafic est attribuable, en ordre principal, aux

Industrie
laine.

Affaires
maritimes.

produits minéraux, charbons, engrais naturels et bois. A l'entrée du port d'Anvers, les marchandises, en provenance de pays d'Europe, ont atteint, pour les 9 premiers mois de 1936, 3.841.000 tonnes contre 3.084.000 pour la période correspondante de 1935. A la sortie, les envois destinés à l'Europe atteignent 4.362.000 tonnes contre 3.717.000.

Les transactions d'Anvers à la sortie accusent une progression sensible des échanges avec le continent américain : 1.635.000 tonnes contre 1.441.000 en 1935.

Il est réjouissant de constater que des symptômes d'optimisme réapparaissent à Anvers. On réclame le dédoublement de l'écluse du Kruis-schans et l'équipement d'une nouvelle darse. Le président de la Fédération Maritime disait à ce sujet : « L'histoire nous a appris combien fréquem-» ment l'on fut petit et mesquin devant ce qui est grand. Trop de pessi-» misme subsiste encore des jours de crise. Pour construire toujours, ce » qui est précepte de vie, il faut la foi dans l'avenir ».

Ces idées sont à elles seules révélatrices de l'amélioration qui se manifeste.

La situation de la Colonie.

La reprise économique.

Au Congo, le renouveau d'activité qui s'est affirmé en 1935 et dont nous avons souligné les principales manifestations dans le domaine industriel et commercial, s'est progressivement communiqué, durant l'exercice écoulé, à tous les aspects de l'économie coloniale ; il a pris ainsi l'allure d'une véritable reprise qui s'alimente aux causes fondamentales qui ont été exposées dans notre rapport précédent. L'amélioration persistante des prix de vente en demeure la plus marquante ; elle se reflète dans le tableau ci-après :

Produits	Cours en Livres Sterling			Cours en francs belges		
	Unités	Fin 1935	Fin 1936	Unités	Fin 1935	Fin 1936
Cuivre électro . . .	T. longue Lstg.	39.40.0	54.5.0	T. métrique	5.689	7.785
Or	Oz. sh.	141.2	141.7	Kilogr.	33.207	33.184
Etain	T. longue Lstg.	218.2.6	233.2.6	T. métrique	31.414	33.453
Argent.	Oz. d.	24 4/16	23	Kilogr.	475,35	449,25
Coton	lb. d.	6,21	6,82	Kilogr.	8,35	9,135
Huile de palme . . .	T. longue Lstg.	21.0.0	28.17.6	T. longue	3.073	4.205
Amandes palmistes . . .	T. longue Lstg.	9.11.4	16.5.9	T. longue	1.400	2.375
Café	—	—	—	Kilogr.	5,70	5,70
Copal	—	—	—	T. métrique	2.400	1.950

Ces prix sont, dans leur ensemble, nettement favorables pour le producteur. Ils déterminèrent une accentuation du mouvement ascendant de la statistique des exportations. Celles-ci accuseront pour 1936 un tonnage supérieur vraisemblablement d'environ 10 p. c. au chiffre maximum de 400.000 tonnes enregistré au cours de l'année antérieure. Le rythme suivi par le développement des exportations depuis 1932 souligne la force d'expansion et de redressement de l'économie congolaise.

La moyenne annuelle des exportations du Congo Belge de 1926 à 1931 est de 266.000 tonnes.

Elles ont atteint en 1932 : 206.000 tonnes

1933 : 269.000 "

1934 : 336.000 "

1935 : 399.000 "

1936 : 440.000 " (estimation).

Commerce extérieur.
Exportations.

Mouvement des exportations.

**Valeur
de réalisation
des
exportations.**

La valeur de réalisation des produits exportés en 1936, calculée d'après les mercuriales de fin d'exercice, dépasse de près de 25 p. c. le montant de deux milliards obtenu en 1935. Cette valeur de réalisation représente plus de 12 p. c. du montant des exportations totales de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise en 1936. D'autre part, dans les statistiques de cette dernière pour les dix premiers mois de 1936, le Congo Belge occupait le cinquième rang par ordre d'importance des pays importateurs; il suivait immédiatement les grands pays voisins de la Belgique et précédait notamment les États-Unis d'Amérique.

L'accroissement des quantités exportées du Congo, en 1936, est dû presque entièrement aux produits végétaux; ainsi s'affirme une tendance à un meilleur équilibre du rendement des deux grandes sources de richesse de la Colonie.

Importations.

Si la progression des exportations justifie l'optimisme, la satisfaction que laisse l'examen de la statistique des importations ne doit pas être moins vive. Le chiffre des entrées par le port de Matadi atteint, en effet, en 1936, près de 135.000 tonnes contre 96,000 en 1935; l'augmentation est de 40 p. c. On peut, dès lors, tabler en 1936 sur des importations totales de l'ordre de 220.000 tonnes contre 178.000 en 1935.

Ces chiffres sont significatifs. Ils atténuent un écart trop marqué dans les deux courants du commerce extérieur. Ils témoignent de l'accroissement du potentiel d'absorption du marché congolais. Certes, il faut déplorer que ce développement ne bénéficie pas entièrement aux négociants belges. Le Gouvernement et les groupements coloniaux intéressés, comme les principales entreprises commerciales et industrielles, ne leur ménagent, à cet égard, ni les conseils ni les encouragements pratiques. Mais une constatation s'impose: si, pour 1935, les quantités importées par la Belgique, au Congo, ont augmenté de 7 p. c. du total, sa part passant à près de 43 p. c., par contre leur valeur est en diminution de 3 p. c.: il faut souhaiter que ce ne soit là qu'un phénomène passager.

Les organismes de transports intérieurs — chemins de fer et voies fluviales — ont tiré profit du développement de l'activité économique. La Colonie poursuit un travail de coordination technique et de réorganisation administrative et financière des voies de transport en vue d'aménager les tarifs. Pareille politique, si elle aboutit, ne peut que retentir favorablement sur l'économie congolaise.

Transports intérieurs.

Les productions minières qui demeurent régies par des ententes internationales : cuivre, étain, diamant, ont bénéficié de la tenue très satisfaisante des marchés.

Productions minières.

La limitation momentanée des quantités produites s'est avérée fructueuse. Grâce à elle et à l'augmentation de la consommation, la statistique mondiale des stocks a pris une courbe descendante et les coefficients de production ont pu être relevés à diverses reprises, au cours de l'exercice : pour le cuivre, il a été, depuis le 5 novembre 1936, porté à 105 p. c. des tonnages-standard convenus ; pour l'étain, il était, depuis la même date, fixé également à 105 p. c. du tonnage de base, mais il a été ramené ensuite au taux de 100 p. c. applicable au premier trimestre de 1937 ; pour le diamant, la production des sociétés congolaises a été augmentée en fonction du développement des ventes.

Cartels internationaux.

Des prorogations viennent d'ailleurs de consacrer les bienfaits des ententes internationales : la durée du cartel du cuivre a été prolongée jusqu'en 1938 ; le cartel de l'étain a été ouvert à deux nouveaux membres signataires, dont le Congo Belge, et a été renouvelé jusqu'en 1941 ; les accords relatifs à la vente des diamants, qui devaient expirer en 1937, sont maintenus jusqu'en 1940 et le seront très probablement pour une période plus longue.

Ces considérations se rapportent aux conditions générales prévalant jusqu'à fin 1936. Les événements plus récents qui se sont produits sur le marché du cuivre, ont incité les membres du cartel à suspendre tempo-

rairement, d'un commun accord, le jeu des coefficients de production, mais le principe de l'existence du cartel est entièrement maintenu et les conditions dans lesquelles les restrictions de production interviendront de nouveau dans l'avenir ont été nettement déterminées et acceptées par tous les intéressés.

Cuivre. L'Union Minière produisait, en fin d'exercice, sur la base d'un quantum annuel de 123.000 tonnes métriques de cuivre, ce qui, compte tenu des productions accessoires d'étain, de cobalt, de radium, d'or, de platine, de palladium et d'argent, dénote une activité sensiblement comparable à celle des meilleures années antérieures.

Or. L'extraction de l'or est en nouvelle augmentation, elle sera de l'ordre de 14.000 Kgs. Malgré cette augmentation, l'inventaire des réserves aurifères exploitables révèle des progrès constants. L'industrialisation des exploitations filonniennes se poursuit activement.

Etain. Le quantum assigné, par le cartel, aux producteurs d'étain du Congo assure le développement graduel des exploitations. C'est ainsi qu'ils auront pu exporter, pour 1936, un contingent effectif de 7.200 tonnes d'étain, contre 6.400 en 1935 et 4.600 en 1934. Suivant les récents arrangements, le tonnage de base qui leur est alloué pour les cinq prochaines années et qui correspond à un coefficient de production de 100 p. c., passera successivement de 11.000 à 15.000 tonnes d'étain.

Productions végétales.
Coton.

La culture du coton s'étend et s'implante dans des régions nouvelles. La production de 1936 est voisine de 30.000 tonnes de coton-fibres contre 26.000 en 1935. Cette culture contribue puissamment au bien-être de l'indigène auquel elle a rapporté, en 1936, un revenu global de plus de 80 millions de francs. Les sociétés productrices ont d'ailleurs le souci d'associer le planteur noir à l'amélioration des résultats d'exploitation,

par l'application, d'accord avec le Gouvernement de la Colonie, d'un barème de prix d'achat du coton variant avec la marge bénéficiaire de leurs ventes.

A la faveur des conditions rémunératrices du commerce mondial, les autres productions végétales accentuent leurs progrès antérieurs ; il s'agit principalement de l'huile de palme et des amandes palmistes, ces dernières en sensible avance sur le tonnage de 1935.

Le bois, le copal, les fibres, le caoutchouc, le sisal, l'ivoire, les peaux ainsi que le café, le sucre, le maïs, les arachides, le riz, le cacao, les fruits, le sésame sont exportés en quantités généralement croissantes.

Le Gouvernement se doit d'encourager l'introduction en Belgique de ces matières, de façon à permettre à l'initiative privée d'en élargir les débouchés. Des mesures heureuses viennent d'être prises en ce qui concerne les bois congolais ; elles renforceront la réputation dont jouissent déjà de nombreuses essences. Les producteurs de café et les exportateurs de copal espèrent des mesures qui conduiraient à l'assainissement définitif du marché de ces produits.

L'amélioration des conditions économiques se répercute sur le budget de la Colonie. Le service des intérêts de la dette entraîne une charge moins lourde. En outre, les entreprises de transports dont les capitaux investis bénéficient de la garantie d'intérêts et d'amortissement de la Colonie, obtiennent des résultats de plus en plus favorables ; elles seront en mesure, à partir de l'exercice en cours, de régler elles-mêmes ce service, soit en totalité, soit en grande partie. On peut estimer que, sous l'effet combiné de ces deux facteurs, la charge effective de la garantie d'intérêts se ramènera, dès 1937, à quelque 30 millions de francs, alors que le total des capitaux couverts par cette garantie était approximativement de 2,4 milliards de francs et la charge maximum annuelle y afférente, de 140 millions.

Un autre facteur, non moins important, du prochain redressement bud-

Oléagineux.

Produits végétaux divers.

Finances publiques.

gétaire est l'augmentation continue des revenus du portefeuille de la Colonie ; ils atteindront, en 1936, un montant net d'environ 72 millions de francs, soit 50 p. c. de plus qu'en 1935. Les prévisions pour 1937 sont, à leur tour, supérieures de 25 p. c. au chiffre de 1936. Un tel accroissement qui, sauf circonstances fortuites, s'accentuera au cours des prochaines années, doit inévitablement se refléter sur la valeur de ce portefeuille ; à fin 1936, cette valeur atteint déjà près des trois quarts du montant de la dette directe se totalisant, à la même époque, par environ 4 milliards de francs.

Diverses autres recettes budgétaires seront relevées par la reprise économique ; il s'agit principalement des taxes sur les bénéfices répartis par les sociétés et des droits de sortie. Ces derniers seuls, calculés selon les taux en vigueur en fin d'exercice, auraient un rendement de l'ordre de 84 millions de francs, alors qu'ils ne figuraient que pour 24 millions au budget de 1935.

Ces circonstances favorables n'ont pu encore entraîner l'équilibre souhaitable des finances publiques ; elles ont cependant amené le pouvoir métropolitain à diminuer, à concurrence de près de moitié, le montant de la subvention accordée depuis 1933 à la Colonie.

Exprimons l'espoir que le prochain retour de l'ère des budgets favorables incitera la Colonie à renoncer aux avantages de la Loterie Coloniale, moyen critiquable et dangereux de balancer un budget. La Colonie devrait, aussitôt que possible, entrer résolument dans la voie de l'amortissement de la dette publique.

**Mouvement
démographique.**

Les bienfaits apportés par la colonisation à la population indigène apparaissent surtout dans les régions qui jouissent de l'assistance d'un service médical intensif, compétent et dévoué, comme celui du Fonds de la Reine Elisabeth dans le Bas-Congo « Foreami ». L'amélioration de la santé publique est tout aussi marquée dans les districts où s'exerce l'activité des grandes sociétés industrielles. Alors que, il y a peu d'années

encore, on pouvait craindre que les tribus noires ne fussent condamnées à une disparition progressive, on constate aujourd'hui un accroissement considérable de la population. Les statistiques de Foreami sont particulièrement encourageantes.

Année	Taux de		
	Natalité	Mortalité	Accroissement
1932	40,7 p. m.	23,4 p. m.	17,3 p. m.
1933	44,6 "	23,2 "	21,4 "
1934	45,4 "	25,6 "	19,8 "

Le chiffre de la mortalité de 25,6 pour mille se compare à ceux de l'Égypte : 26,5, du Mexique : 25,6, de la Belgique : 13.

La natalité générale s'établit en 1934 à 45,4 pour mille contre 33,3 pour la Pologne, 18,14 pour la Belgique et 18,6 pour la France.

Les mêmes progrès se manifestent dans les régions occupées par des organismes soucieux de leurs devoirs, comme l'Union Minière, la Forminière, les Mines de Kilo-Moto, etc.

Pareils résultats sont, pour la Belgique, une source de légitime fierté et d'optimisme. Ils lui imposent aussi le devoir de redoubler et de généraliser ses efforts.

Les trois grandes sociétés qui ont été créées, en 1906, à l'initiative du génial Fondateur de la Colonie — l'Union Minière du Haut-Katanga, la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, la Société Internationale Forestière et Minière du Congo — ont eu, en fin d'exercice, trente années d'existence. Leur prospérité persistante, que la crise n'a pu altérer, porte le témoignage de la justesse des conceptions qui ont présidé à leur naissance.

Sociétés
de 1906.

Elles peuvent s'enorgueillir d'une gestion inspirée par le souci de concilier leurs intérêts avec les exigences supérieures de l'action colonisatrice des Belges en Afrique.

* * *

Nous passons à l'examen du Bilan :

Bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même :

<i>Fonds social</i> : 636.800 Parts de Réserve	fr.	796.000.000, »
Fonds de réserve	»	847.753.000, »
Prime d'émission indisponible	»	288.000.000, »
	fr.	<u>1.931.753.000, »</u>

B. de la Société envers les tiers :

Obligations de la Société Générale. fr.	240.266.500, »
Obligations 3 p. c. des Manufactures de Glaces »	415.000, »
Obligations 3 p. c. des Ch. de fer du Nord de la Belgique »	9.026.000, »
Obligations 4 p. c. de la Banque Belge pour l'Etranger »	2.500.000, »
Dépôts à terme de Filiales . . »	<u>586.964.595,60</u>
Créditeurs divers	fr.
Comptes d'ordre :	
Comptes divers	fr. 907.794.851,58
Cautionnements statutaires . »	Pour mémoire.
	<u>907.794.851,58</u>
Solde en bénéfice	fr.
	<u>87.718.894,17</u>
	Total. . fr.
	<u>3.831.939.554,49</u>

ACTIF

Immeubles et mobilier	fr.	25.000.000, »
Portefeuille :		
Obligations	fr. 5.440.400, »	
Actions de diverses Sociétés. »	<u>2.578.338.763,37</u>	
		<u>2.578.449.163,37</u>
Valeurs à réaliser :		
Syndicats, Participations et Titres	fr. 146.279.138,80	
Banquier.	» 78.833.270,16	
Comptes courants et divers	» 95.583.130,58	
Comptes d'ordre :		
Comptes divers	fr. 907.794.851,58	
Cautionnements statutaires . »	Pour mémoire.	
	<u>907.794.851,58</u>	
	Total. . fr.	
	<u>3.831.939.554,49</u>	

Dans l'examen du Bilan de 1936, l'attention sera spécialement attirée sur l'apurement du poste « Banquier » au passif à vue du bilan de 1935.

La Société Générale de Belgique ne pourrait, sans dommage pour le pays, renoncer à sa tâche traditionnelle qui est de promouvoir les initiatives fécondes exigeant à la fois des capitaux importants et de patients efforts.

En présence de la rigidité des règles dans lesquelles les Arrêtés royaux de 1934 et de 1935 enferment l'activité des Banques, la Société Générale de Belgique estime qu'elle doit accroître ses propres moyens de trésorerie; elle pourra ainsi satisfaire aux nécessités toujours grandissantes, dans une économie que les progrès de la technique et de la science tiennent en évolution constante.

Le fonds social s'élevait, fin 1935, à . . . fr. 1.931.753.000, » **PASSIF**
Fonds social.

représenté par 636.800 Parts de Réserve,
et comprenant : le capital proprement dit. fr. 796.000.000, »
les réserves » 1.135.753.000, »

Sur le bénéfice de 1936 nous opérons le
prélèvement statutaire de . » 8.772.000, »

de sorte que le fonds social atteindra au total fr. 1.940.525.000, »

L'exigible à terme s'élève à fr. 839.172.095,60 **Exigible à terme.**
 se décomposant comme suit :
 les obligations fr. 252.207.500, »
 les dépôts de Filiales . . . » 586.964.595,60

La provision de 50 millions de francs constituée l'an dernier a été consacrée, comme prévu, à des amortissements. **Provision.**

**Profits
et pertes.**

Déduction faite des charges, impôts et amortissements, le compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1936, fait ressortir un bénéfice de fr. 87.718.894,17 (les 6.831.306,78 francs reportés l'année dernière ayant été affectés au paiement de la taxe mobilière).

Nous vous proposons de répartir ce bénéfice de la manière suivante :

Au fonds de réserve : 10 p. c.	fr. 8.772.000,	»
Premier dividende de 5 p. c. à 636.800 Parts de Réserve	39.800.000,	»
Au fonds de bienfaisance	318.400,	»
au report à nouveau fr. 10.000.000,—		
Tantièmes statutaires sur fr. 28.828.494	1.453.439,76	
Second dividende	17.512.000,	»
à reporter à nouveau fr. 10.163.354,41		
Total du Report à nouveau	20.163.354,41	
		Fr. 87.718.894,17

Le coupon de l'exercice 1936 (N° 33) de la Part de Réserve sera payable par 90 francs net. La taxe mobilière sera payée à la décharge des actionnaires par prélèvement sur le Report à nouveau.

**ACTIF
Immeubles.**

Notre patrimoine immobilier figure au bilan, comme précédemment, pour la somme de . . . fr. 25.000.000, »

**Obligations
de diverses
sociétés.**

Le Portefeuille Obligations n'ayant subi aucune modification, reste inscrit pour fr. 5.410.400, »

**Actions
de diverses
Sociétés.**

Le Portefeuille Actions de diverses Sociétés figure au bilan pour fr. 2.573.338.763,37

En vue d'intéresser l'épargne luxembourgeoise aux valeurs industrielles du Grand-Duché, et pour faciliter en même temps la mobilisation

d'une partie de notre Portefeuille, nous avons constitué, avec des amis, la Compagnie Luxembourgeoise de Participations Industrielles « COPALUX », au capital de 90 millions de francs luxembourgeois. Nous détenons 90 p. c. environ des actions de cette Société, à laquelle nous avons vendu une partie de notre participation dans Arbed et dans Hadir.

En dehors de cette opération, nous avons cédé à la Banque de la Société Générale de Belgique, une partie des actions de nos Banques affiliées exerçant leur activité à l'étranger.

La participation de la Banque de la Société Générale de Belgique au capital de ses principaux correspondants étrangers, est de nature à favoriser ses opérations et complète son organisation technique.

Ce poste qui, l'an dernier, figurait pour fr. 290.126.204,07, se trouve ramené, au 31 décembre 1936, à fr. 146.279.138,80 à la suite des diverses ventes et liquidations opérées au cours de l'année.

**Syndicats,
Participations
et Titres.**

Les comptes courants débiteurs s'élèvent à . . fr. 95.583.130,58

**Comptes
courants.**

* * *

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales Sociétés dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

I. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. — ASSURANCES.

La **Banque de la Société Générale de Belgique** a subi, pendant l'exercice 1936, l'influence de l'augmentation des dépôts et de la difficulté de trouver des remplacements correspondants.

Son bilan reflétera cette situation; on y trouvera, par comparaison avec le bilan de 1935, un sensible accroissement des disponibilités, une diminution des soldes des comptes débiteurs et une augmentation des placements en fonds d'État.

Comme pendant le deuxième semestre de 1935, une partie trop importante des disponibilités est restée improductive. De ce fait, le compte de profits et pertes solde par un bénéfice quelque peu inférieur à celui de l'année dernière, suffisant cependant pour que le Conseil d'Administration puisse proposer la distribution d'un dividende de 55 fr. brut, payable par 45 fr. net, et le maintien d'une dotation de 10 millions à la réserve extraordinaire.

Durant cet exercice une activité meilleure, quoique encore réduite, des placements en valeurs à revenus fixes s'est dessinée. Vers la fin de l'année, en corrélation avec l'augmentation du degré d'occupation des industries, les opérations de la banque, en relation avec les achats, la transformation et la vente des marchandises, se sont nettement intensifiées.

Dans l'ensemble la situation économique mondiale et particulièrement celle de la Belgique ouvrent, pour les Banques, des perspectives d'activité et de rendement meilleurs en 1937 qu'en 1935 et 1936.

Banque d'Anvers. — Les résultats de 1936 permettront la répartition d'un dividende de 12,50 p. c.

La **Banque Belge pour l'Etranger (Extrême - Orient)** ne clôturera son premier exercice social que le 30 juin prochain.

La Chine, après une longue période de crise, paraît devoir assez rapidement récupérer son rang parmi les nations dirigeantes en Extrême-Orient.

Malgré les difficultés avec lesquelles le Gouvernement chinois a été aux prises, il a marqué sa volonté de reprendre progressivement le service de sa dette extérieure et des arrangements raisonnables sont intervenus quant aux emprunts contractés pour les chemins de fer et, notamment, pour le chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï, dont une partie importante se trouve dans les portefeuilles belges.

La restauration de son crédit représente pour cet immense pays un facteur primordial qui lui permettra d'accomplir un retour rapide à la prospérité.

La **Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Limited**, en raison de la précarité de la situation politique internationale, a jugé prudent, pendant l'exercice 1935-1936, de maintenir une très large trésorerie de manière à pouvoir faire face à toutes les éventualités. Cette politique a pour conséquence un sérieux manque à gagner mais, si la banque a passé le dividende pour son deuxième exercice social, les chiffres de son bilan au 30 juin 1936 dénotent une situation tout à fait saine et une liquidité parfaite.

L'activité de cet Etablissement se développe parallèlement au mouvement de reprise économique qui s'affirme chaque jour davantage en Angleterre.

Banque Belge pour l'Étranger-Paris. — Les préoccupations d'ordre financier et monétaire en France ne se sont pas dissipées durant la période 1935-1936 en sorte que les affaires sont restées fort réduites

Quoique inférieurs à ceux de l'année 1934-1935, les résultats sont encore satisfaisants, eu égard aux circonstances.

La dévaluation de la monnaie française, à laquelle il a été procédé en octobre dernier, n'a pas donné, jusqu'à présent, les résultats espérés, divers facteurs d'ordre technique ou politique ayant retardé les effets bien-faisants qu'il était permis d'attendre de cette mesure.

Banque de l'Union Parisienne. — De grands progrès ont encore été réalisés dans la situation générale de cet Établissement.

Au cours de l'année 1936, l'activité a continué à se développer et son rendement meilleur est particulièrement encourageant.

Banque Générale du Luxembourg. — La prudence qui préside à l'administration des finances publiques et privées du Grand-Duché de Luxembourg, favorise à juste titre son développement économique et attire la confiance de l'étranger.

Les résultats du premier exercice social de cette Banque, clôturé le 30 juin 1936, répondent aux prévisions faites lors de sa fondation. Sa trésorerie est très liquide. Après amortissement des frais de constitution et dotation de fonds de prévision, la Banque a distribué un dividende de 6 p. c.

La **Banque d'Etat du Maroc** a distribué, pour l'exercice 1935, le même dividende de 160 francs que les années précédentes. La situation économique du Maroc n'a pas sensiblement évolué depuis un an et l'on ne peut encore apprécier dans quelle mesure elle sera modifiée par l'abandon de l'étalon d'or par le Gouvernement marocain.

La **Banque des Règlements Internationaux** a continué à exercer, pendant l'année 1936, une action dans le sens de la collaboration des Banques centrales que le développement des événements monétaires internationaux rendait d'autant plus utile et nécessaire.

Le volume des ressources à sa disposition et celui de ses opérations ont enregistré, d'une manière à peu près constante, une tendance à l'augmentation.

L'or conservé par elle sous dossier « earmarked » a dépassé l'équivalent de 300 millions de francs suisses comptés à leur ancienne parité. En travaillant à l'élaboration de mécanismes monétaires nouveaux, la Banque des Règlements Internationaux a pu rendre, aux Banques centrales membres de son organisation, des services pratiques non négligeables.

Le chiffre des bénéfices nets du 6^{me} exercice s'est élevé à 9.200.000 francs suisses, ayant permis la distribution du dividende statutaire de 6 p. c.

L'Oesterreichische Creditanstalt-Wiener Bankverein, à la faveur de l'amélioration continue de la situation économique et financière de l'Autriche, a fait de nouveaux progrès au cours de 1936.

Ses opérations financières continuent à se développer régulièrement et dans des conditions qui redeviennent normales.

Crédit Foncier de Belgique. — L'abondance des capitaux disponibles et la réduction du loyer de l'argent ont exercé une heureuse influence sur le marché immobilier comme sur les autres branches de l'économie nationale.

Toutefois le maintien de mesures restrictives de la liberté et du respect des conventions gêne encore le retour des capitaux privés aux placements hypothécaires.

Les meilleures sociétés hypothécaires et parmi elles le Crédit Foncier de Belgique, ont pu ramener le coût de leurs capitaux empruntés à des taux en rapport avec la position actuelle du marché monétaire.

Les affaires de cette Société sont dès lors en sensible reprise et ses résultats autoriseront le Conseil d'Administration à proposer une nouvelle augmentation du dividende.

Crédit Foncier d'Extrême-Orient. — Le bénéfice distribuable de l'exercice 1935 s'est élevé à 8.551.000 francs contre 8.645.000 francs en 1934. Les dividendes suivants ont été attribués nets d'impôts :

A l'action privilégiée	fr.	14,62
A l'action ordinaire		21,70
A la part de fondateur		401,00
Au dixième de part de fondateur . . .		40,10

L'amélioration des conditions économiques en Chine n'a pas encore produit d'effet sensible sur les affaires de la Société, tant en matière immobilière qu'hypothécaire. Le progrès est plus marqué en Malaisie.

Les monnaies chinoises ont fait preuve de stabilité.

Société Belge de Crédit Maritime. — Crédit Maritime et Fluvial de Belgique. — Un sensible accroissement du volume des transports a provoqué une utilisation plus large du matériel fluvial disponible et une hausse du tarif des frets. Les bateliers ont pu dès lors acquitter avec plus de régularité leurs échéances d'intérêts.

Par contre, l'amortissement des dettes, bien que réduit à 4,5 p. c. l'an par une disposition législative, laisse encore fort à désirer.

Le regain d'activité de l'industrie des transports fluviaux a déterminé un nombre accru de demandes de prêts, notamment en vue de la construction de bateaux.

Les deux Sociétés ont pu réaliser la presque totalité des gages qu'elles avaient été dans l'obligation de se faire adjuger.

Comme les années précédentes, elles ont consacré le solde bénéficiaire de leur compte de Profits et Pertes à des amortissements sur créances.

Société Hypothécaire Belge-Américaine. — La situation économique dans la République Argentine s'est améliorée sensiblement. Après la suppression des mesures de contrôle des prix de céréales, il est

permis d'espérer un retour à la liberté du marché du peso argentin, dont la hausse constante, depuis quelque temps, ne peut être que favorable aux résultats bénéficiaires de la Société. Le paiement des intérêts sur les prêts en cours s'effectue presque normalement.

La Banque Hypothécaire Franco-Argentine a réalisé, pour l'exercice clos au 30 juin dernier, un bénéfice de 3.828.000 francs, en augmentation de 1.900.000 francs environ sur le précédent.

Toutefois, le bénéfice a été porté à un compte d'attente, eu égard à l'imprécision existant momentanément sur certaines dispositions de la loi monétaire française du 1^{er} octobre 1936.

Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie. —

Les recettes de 1935 ont dépassé 212 millions de francs et, malgré la conversion des rentes, les résultats ont permis de majorer les Réserves extraordinaires de 8 millions de francs et de répartir 8.445.000 francs.

Le dividende net de l'action au porteur a été porté de 210 à 225 francs.

L'accroissement de la production permet d'entrevoir, pour 1936, des résultats au moins aussi favorables.

La Royale Belge. — Les résultats de 1935 ont assuré la distribution d'un dividende net de 325 francs, supérieur de 25 francs à celui de 1934.

Tout permet de prévoir que pour l'exercice 1936 les résultats seront de nouveau favorables.

Au cours de l'année, il a été procédé à une augmentation de capital pour le porter de 10 à 22 millions de francs.

Compagnie d'Assurances « L'Urbaine ». — Malgré la concurrence devenue plus intense, l'année 1936 enregistre une légère augmentation du chiffre des encaissements.

Après de larges affectations aux diverses réserves techniques, le bilan fera apparaître des résultats favorables.

Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance. — Cet organisme, qui a pour objet principal l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, poursuit avec succès le développement de ses opérations.

Les primes encaissées pour l'année 1936 se sont élevées à 33.200.000 francs.

Compagnie Belge d'Assurance-Crédit. — L'exercice 1935 a donné des résultats satisfaisants qui ont permis la distribution d'un dividende de 5 p. c. En 1936, la Compagnie a réalisé de nouveaux progrès en ce qui concerne tant le volume des transactions assurées, que le résultat d'exploitation proprement dit. Elle a conclu, avec l'Office National du Ducroire, un accord de coopération de nature à permettre l'extension de l'assurance-crédit aux pays d'outre-mer, dans l'intérêt de l'exportation nationale.

II. — CHEMINS DE FER.

Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises. — Le bilan au 30 juin 1936 s'est soldé par un bénéfice de 13.636.000 francs, en augmentation de 800.000 francs sur celui de l'exercice précédent.

Le dividende de chacune des 300.000 parts sociales a été fixé à fr. 36,85 net, contre fr. 33,40.

La construction de deux lots du chemin de fer transiranien est en pleine activité et progresse conformément au programme établi.

En juin 1936, la Société a été déclarée adjudicataire des travaux de construction d'un barrage-réservoir sur la Vesdre, à Eupen, destiné à créer une réserve de vingt-sept millions de mètres cubes d'eau pour l'alimentation de la région comprise entre Eupen et Liège. L'importance de cette entreprise est de l'ordre de 80 millions de francs.

Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer. —

L'exploitation des wagons spéciaux n'a pas subi de grandes modifications au cours de l'exercice écoulé. Quant aux wagons ordinaires, une partie de ceux-ci a été réalisée à des conditions satisfaisantes.

Dans l'ensemble, la situation des sociétés du groupe reste en progression, bénéficiant des effets de la concentration réalisée et de l'extension donnée à leur activité, ainsi que de l'amélioration des affaires en général.

Société Belge de Chemins de Fer en Chine. — La Chine poursuit méthodiquement son travail de rénovation économique et financière.

Par l'intermédiaire de la Société Belge de Chemins de Fer en Chine, l'industrie belge a contribué largement, par ses fournitures de matériel, à l'œuvre de remise en état des chemins de fer.

De notables améliorations, apportées dans l'administration des finances, ont permis au Gouvernement de faire face aux nouvelles obligations qu'il a contractées et ont facilité la conclusion d'accords pour la reprise du service de divers emprunts qui avait été interrompu depuis plusieurs années.

Compagnie Générale de Chemins de Fer dans la Province de Buenos-Ayres. — L'exercice 1935-1936 se présente en progrès. Le produit net ressort à 5.646.000 francs contre 5.281.000 francs. Déduction faite de l'intérêt et de l'amortissement des obligations, il reste un solde disponible de 872.000 francs que le Conseil proposera d'affecter aux réserves.

En ce qui concerne l'exercice en cours, les perspectives sont jusqu'ici favorables. Un stock important de céréales des récoltes antérieures restait à transporter, les surfaces ensemencées sont en augmentation et les rendements paraissent devoir être satisfaisants.

Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières

Prince-Henri. — Grâce à une augmentation des transports, principalement de minerais, les résultats d'exploitation de 1936 seront très vraisemblablement supérieurs à ceux de 1935.

Aucune modification n'est survenue depuis l'an passé dans les procès pendents devant la Cour Supérieure de Justice.

III. — CHARBONNAGES.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION
des Charbonnages patronnés par la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE**
(Ancien bassin)

SOCIÉTÉS	1913	1932	1933	1934	1935	1936
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Ouest de Mons . . .	405.100	543.000	640.000	612.000	627.000	620.000
Hornu et Wasmes . . .	477.800	453.000	585.000	622.000	661.000	663.000
Produits	527.900	380.500 ⁽¹⁾	710.350	733.900	794.000	784.000
Levant du Flénu . . .	551.000	278.900 ⁽²⁾				
Charbonnages Belges.	650.200	482.000	624.600	651.300	675.000	646.100
Monceau-Fontaine . . .	654.600	1.002.000	1.193.000	1.255.000	1.294.300	1.382.500
Marcinelle-Nord . . .	370.700					
Charbonnages Réunis	605.400	424.000	515.800	574.500	510.400	475.300
Gouffre	321.000	246.000	292.000	278.500	287.000	283.400
Bois d'Avroy	299.000	199.700	218.500	239.600	252.300	242.550
TOTAUX . . .	4.862.700	4.009.100	4.779.250	4.966.800	5.101.000	5.096.850

⁽¹⁾ Y compris la production des Charbonnages du Levant du Flénu, pendant le mois de décembre 1932.

⁽²⁾ Du 1^{er} janvier au 30 novembre 1932.

Charbonnages André Dumont. — La situation du marché charbonnier a permis de porter la production à 1.274.000 tonnes, malgré les grèves du mois de juin.

Les résultats enregistrés restent favorables.

Charbonnages de Beeringen. — La production nette de 1936, en notable augmentation sur celle de l'année précédente, a dépassé le million de tonnes dans des conditions satisfaisantes aux points de vue du rendement et du prix de revient.

L'exercice 1936 se solde par un bénéfice appréciable, qui permet tous les amortissements nécessaires et facilite les opérations engagées par la Société pour alléger ses charges financières.

Charbonnages de Houthalen. — Au moyen de fonds qu'elle s'est procurés par des emprunts à long et à moyen termes, la Société a repris l'exécution normale d'une nouvelle tranche de son programme de travaux.

Les deux puits sont à profondeur et les galeries ont atteint déjà un certain développement.

Charbonnages Dahlbusch. — Après amortissements, le bénéfice net de 1935 a été de 810.842 R.M. et a permis l'attribution d'un dividende de 5 p. c. tant aux actions privilégiées qu'aux actions ordinaires ; une somme de 24.137 R.M. a été reportée à nouveau.

Charbonnages Réunis « Laura & Vereeniging ». — Le bénéfice industriel de 1935 a été consacré à concurrence de 500.000 florins aux amortissements et 16.189 florins ont été reportés à nouveau.

L'amélioration constatée pendant 1935 s'est accentuée en 1936. Les ventes ayant pu être augmentées dans les derniers mois de 1936, la production de cette année s'établit à 1.245.000 tonnes, contre 1.106.100 en 1935.

The Chinese Engineering and Mining Company Limited. —

Les affaires de cette Société ont subi l'influence déprimante de l'atmosphère politique menaçante qui a pesé sur le Nord de la Chine. Les résultats en ont souffert bien que la paix et le calme aient été maintenus.

Le bilan de 1935-1936 accuse un bénéfice de Lstg. 64.335 réduit à Lstg. 54.430 par le paiement de l'income tax.

Un dividende de 6 pence par action a été mis en paiement.

IV. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

Société d'Angleur-Athus. — L'exercice clôturé au 30 juin 1936 a accusé un bénéfice de 18.098.000 francs, consacré aux amortissements, alors que le précédent avait laissé une perte de 13.254.000 francs.

Cette amélioration sérieuse des résultats est due, dans la plus large mesure, à la bonne marche industrielle des Divisions métallurgiques qui ont bénéficié en outre du raffermissement des marchés.

La **Société John Cockerill** a largement profité de la reprise générale et les comptes de 1935-36 font apparaître des bénéfices industriels et divers de 90.185.000 francs, laissant, après apurement des charges financières, frais généraux, impôts, etc., un solde net de 35 millions consacrés aux amortissements.

Ces résultats sont en notable amélioration sur ceux de l'exercice précédent.

Société Anonyme des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence. — L'activité globale des usines est restée sensiblement la même qu'en 1934-1935.

Toutefois, grâce aux travaux effectués et au redressement des prix, les bénéfices de 1935-1936 se sont élevés à 86.761.000 francs contre 64.828.000 francs. Le dividende net de la part sociale a été porté de 350 francs à 500 francs.

Société Métallurgique de Sambre et Moselle. — A la faveur des améliorations apportées aux moyens de production et de la meilleure tenue des prix de vente, le bénéfice de l'exercice clos au 30 juin 1936, affecté à des amortissements, s'est monté à 28.137.000 francs, tandis que l'exercice précédent s'était clôturé sans bénéfice ni perte.

Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange (Hadir). — Le solde bénéficiaire de 1935, après amortissements, s'est élevé à 22.355.000 francs contre 21.984.000 francs en 1934, permettant de maintenir le dividende à 180 francs luxembourgeois.

L'exercice 1936, bien qu'influencé par une hausse générale des salaires et des matières premières, se présente, dans l'ensemble, d'une manière satisfaisante grâce au développement du volume des affaires et à l'amélioration des prix de vente.

Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed). — Les résultats de 1936 marqueront une nouvelle progression comparativement à ceux de 1935.

Les carnets de commandes, abondamment garnis, assurent une marche normale des usines pour plusieurs mois.

La Société a pu, au cours de l'exercice écoulé, procéder au remboursement du solde de deux de ses émissions d'obligations, de sorte que sa dette obligataire se verra sensiblement réduite au bilan du 31 décembre 1936.

Les Ateliers Métallurgiques. — Bien que supérieure à celle de 1934-1935, l'activité des divers ateliers a été nettement insuffisante. Après amortissement de toutes les charges d'exploitation, le bénéfice brut n'a pas permis de couvrir la totalité des frais financiers, et l'exercice a laissé une perte de 661.000 francs.

La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve. — Les résultats de l'exercice clôturé au 30 juin 1936, se sont ressentis d'une activité meilleure des ateliers; le bénéfice s'est élevé à 1.893.000 francs et a été affecté à des amortissements sur Portefeuille et sur Immobilisations.

V. — MÉTAUX NON FERREUX.

Société Générale des Minerais. — Le bilan clôturé au 31 décembre 1935 a fait apparaître un bénéfice net de 7.419.000 francs, qui a permis notamment la distribution d'un dividende de 7 p. c. au capital libéré.

L'année 1936 a été caractérisée par l'amélioration de la consommation, l'augmentation de la production et la hausse des prix.

Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne. — La production de zinc brut et zincs spéciaux s'est élevée en 1935 à 98.000 tonnes, non compris la production de la société allemande **Altenberg**, dont la Vieille-Montagne possède la totalité des actions.

La reprise, qui se dessinait déjà en 1934 sur le marché des métaux non ferreux, s'est confirmée.

Cette situation plus satisfaisante a permis de clôturer les comptes au

31 décembre 1935 par un bénéfice net de 43.922.000 francs, qui a été reporté à nouveau.

Société Générale Métallurgique de Hoboken. — L'activité des différentes divisions a été très satisfaisante pendant l'exercice clôturé le 30 juin 1936; les productions qu'elles ont réalisées sont généralement en nouveaux progrès sur les tonnages de l'année précédente, malgré le ralentissement momentané des opérations de traitement à façon effectuées pour le compte de l'Union Minière du Haut-Katanga.

Les résultats d'exploitation ont, après affectation de 31.450.000 francs aux amortissements, permis de répartir un dividende de 75 francs net et de maintenir le report à nouveau à un chiffre dépassant légèrement celui de l'exercice antérieur, soit 22.785.000 francs.

L'exploitation a été contrariée par une grève partielle des ouvriers, qui a duré de fin juin à fin septembre 1936.

Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie. Le bilan au 30 juin 1936 accuse un bénéfice de 16.975.000 francs, après déduction des frais généraux et des charges financières.

Ce résultat a permis de payer un des dividendes récupérables aux actions privilégiées et d'affecter 16.142.000 francs à l'amortissement de l'immobilisé.

D'autre part, les autres dividendes arriérés des actions privilégiées ont été liquidés par la remise d'actions privilégiées nouvelles identiques aux anciennes. L'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1936 a voté à cet effet une augmentation de capital de 3 millions, par prélèvement sur les réserves.

Société Anonyme G. Dumont et Frères, à Sclaigneaux. — Grâce à des perfectionnements techniques et à de meilleures circonstances économiques, l'exercice 1935 a marqué une amélioration sur les

précédents. Il s'est clôturé, toutes charges déduites, par un bénéfice net de 1.321.000 francs, qui a été entièrement consacré aux amortissements.

La **Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie** a réalisé, en 1935, un bénéfice total de 2.086.000 zlotys. Après amortissement des installations au taux admis, il reste finalement un solde déficitaire de 1.335.000 zlotys.

En 1936, le mouvement des affaires s'est nettement amélioré et la situation financière de la Société en a été favorablement influencée. Toutefois, les restrictions apportées, dans le courant de l'année, à la circulation des devises, ont contrarié les mouvements de reprise.

Les prévisions actuelles sont favorables.

VI. — ÉLECTRICITÉ.

La **Société de Traction et d'Électricité** a distribué, pour 1935, le dividende statutaire de 5 francs net aux actions privilégiées et un dividende net de 60 francs aux actions de capital, contre fr. 57,50 pour 1934.

D'autre part, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé le remboursement, à la date du 31 décembre 1936, des 413.750 actions privilégiées de 100 francs : à la suite de cette opération, le capital de la Société se trouve ramené de 190.000.000 de francs à 178.625.000 francs.

La Société ainsi que la plupart de ses filiales ont continué à enregistrer en 1936 des résultats satisfaisants.

Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (Electrobel). — Le bilan de 1935 a fait apparaître un solde

favorable d'environ 34 1/2 millions de francs, qui a permis de distribuer 75 francs brut (70 net) aux actions de capital anciennes et fr. 37,50 brut (35 net) aux 70,000 actions de capital nouvelles créées, en juin 1935, en remplacement des 350.000 actions de jouissance annulées.

Les bénéfices de 1936 sont en légère augmentation sur ceux de l'année précédente.

Les services techniques d'Electrobel s'occupent notamment, pour compte de la Société Intercommunale Belge d'Electricité, des travaux relatifs à la réalisation d'une distribution de vapeur à l'industrie textile de la région verviétoise.

VII. — VERRERIES.

Verreries de Mariemont. — Le bilan clôturé au 30 juin 1936 a laissé un bénéfice de 918.000 francs qui a permis la répartition d'un dividende de 15 francs net comme précédemment.

Par prélèvement sur les réserves, il a été procédé à un amortissement de 2.387.000 francs sur le portefeuille en vue notamment de mettre la participation dans l'Union des Verreries Mécaniques Belges en rapport avec la réduction du capital de cette dernière Société.

La **Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert** a poursuivi ses efforts dans la voie d'une meilleure organisation de ses services de fabrication, en vue de réduire à l'extrême limite les dépenses d'exploitation.

Malheureusement, l'arrêt du travail lors des événements de juin 1936, conjugué avec les conséquences des récentes lois sociales, a apporté de nouveaux éléments d'aggravation des prix de revient. Ils ne pourront

être compensés que par une hausse des prix de vente rendue difficile en raison de l'étroitesse des marchés et d'une concurrence extrêmement vive de la part des producteurs étrangers.

VIII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

Société Carbonisation Centrale. — Le bénéfice de 1935 s'est élevé à 7.754.000 francs. Il a été affecté à divers amortissements.

Tenant compte de l'amélioration du marché du coke et de l'accroissement de la demande en gaz, il a été décidé de mettre à feu la quatrième et dernière batterie, de sorte qu'à fin 1936 la production correspondait à 90 p. c. de la capacité des installations.

La marche de l'entreprise est entièrement satisfaisante.

Société Carbochimique. — Comme le faisait prévoir notre précédent rapport, l'exercice 1935 de cette Société s'est clôturé dans des conditions sensiblement meilleures que le précédent.

Le bénéfice, de 9.627.000 francs, a été consacré à divers amortissements.

L'année 1936 accuse des résultats meilleurs encore et permet d'augurer favorablement de l'avenir de la Société.

IX. — INDUSTRIES TEXTILES.

Linière Gantoise. — L'application des lois sociales du mois de juillet charge cette Société de prix de revient supérieurs à ceux de certains pays concurrents.

Influencé par les prix fixés par l'U. R. S. S., le prix du lin brut est caractérisé par de brusques et pernicieuses oscillations. On peut citer en

exemple le IV^{me} groupe soviétique qui, de 54 livres-or au début de l'année, est descendu à 41 livres pour remonter à 48 livres.

Les exportations des produits de la Société vers les États-Unis, l'Amérique latine et quelques pays de l'Empire britannique ont, dans une large mesure, compensé la fermeture des marchés italien et anglais.

La production de 1936 dépasse de 10 p. c. celle de 1935 et les commandes en note assurent le maintien du degré actuel d'occupation des usines pendant quatre mois au moins.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 décembre a, par incorporation de réserves, porté le capital social à 37.500.000 francs.

L'activité de l'**Union Cotonnière** a subi les variations en rapport avec le marché des produits de l'industrie cotonnière.

Grâce à son excellent outillage, à son organisation commerciale et à sa situation financière très aisée, on peut prévoir pour l'année 1936, des résultats satisfaisants.

Tissage « La Flandre ». — L'exercice qui a pris fin le 30 septembre 1936 a été marqué par une progression notable du chiffre d'affaires. Celle-ci s'est encore accentuée depuis. La dévaluation du franc belge a été favorable au développement des exportations.

X. — NAVIGATION.

Union Financière et Maritime. — Malgré les grèves du port d'Anvers et l'aggravation de la concurrence étrangère avantageée par les alignements monétaires, l'année 1936 a vu se développer l'amélioration qui s'était dessinée en 1935.

Les revenus du portefeuille de l'Union Financière et Maritime ont doublé d'une année à l'autre et tout porte à croire qu'ils seront supérieurs en 1937.

Le Conseil pourra donc bientôt, grâce aux amortissements massifs qui ont été faits l'année dernière sur le portefeuille, envisager la reprise de l'ère des dividendes.

La **Compagnie Maritime Belge**, désireuse de se mettre à même de satisfaire aux augmentations ultérieures du trafic, a décidé de doter sa flotte de nouvelles unités incorporant les derniers perfectionnements techniques.

XI. — ENTREPRISES DIVERSES.

Les résultats des différentes participations composant le portefeuille de l'**Union Financière et Industrielle Liégeoise** ont été influencés favorablement par l'évolution meilleure de la conjoncture économique.

En ce qui concerne particulièrement la **Fabrique Nationale d'Armes de Guerre**, le dernier bilan permet de constater, outre l'augmentation du solde bénéficiaire, une amélioration sensible de la situation financière de cette entreprise.

La **Compagnie Immobilière de Belgique** a maintenu son activité en 1936 : les ventes de terrains ont été à peu près équivalentes à celles de 1935 et les résultats restent favorables.

Elle a poursuivi l'exécution des travaux de voirie destinés à mettre en valeur les terrains qu'elle possède au plateau de Koekelberg et dans la région d'Anvers.

Toutes ses filiales ont été liquidées, à l'exception de la **Société du Parc de Saint-Gilles** dont la liquidation ne tardera pas à être clôturée.

Société de Merbes-Sprimont. — La perte de l'exercice clôturé le 30 juin 1936 a atteint 7.900.000 francs, contre 8.900.000 francs l'année précédente.

Après un prélèvement sur réserves, le déficit restant, de 5.400.000 fr., a été reporté à nouveau.

XII. — ENTREPRISES COLONIALES.

Le bilan au 30 juin 1936 de la **Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie** fait apparaître un solde favorable de 20.082.000 francs contre 3.898.000 francs pour l'exercice précédent.

Après dotation d'une somme de 12.732.000 francs à un fonds de réserve pour investissements dans la Colonie, il a été réparti 5 p. c. brut aux actions privilégiées et 40 francs brut aux actions de capital.

Les ventes de titres auxquelles la Compagnie a procédé pendant l'exercice lui ont permis d'éteindre sa dette en banque, s'élevant à 51.998.000 francs à la date du 30 juin 1935, et de s'assurer une trésorerie aisée. Si, de ce fait, le portefeuille figure au bilan pour un montant inférieur, son évaluation boursière compense largement cette réduction, la plus-value atteignant actuellement plus de 80 millions de francs.

Après avoir constaté la persistance des indices de reprise et la généralisation des progrès réalisés depuis le début de 1935, le rapport annuel émet l'avis que la Colonie est sortie de la crise et qu'une nouvelle ère de prospérité s'ouvre devant elle. L'amélioration de la situation économique au Congo s'étend, en effet, à tous les domaines. En 1936, elle s'est manifestée spécialement par l'accroissement du volume du trafic et le développement de la production agricole.

Les différentes entreprises placées sous le patronage de la Compagnie

du Congo pour le Commerce et l'Industrie, ou auxquelles celle-ci prête une collaboration effective, ont bénéficié de ce renouveau d'activité dans une mesure appréciable, à en juger d'après l'augmentation constante des dividendes répartis par elles. Cette progression est de nature à influencer favorablement les résultats des prochains exercices de la Compagnie.

Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga. — L'année 1935 a permis aux deux sociétés concessionnaires d'accuser des bénéfices du même ordre qu'en 1934.

La Compagnie du Chemin de fer du Katanga a distribué les dividendes nets suivants :

Frs. 40,—	aux actions privilégiées,
” 10,60	” de jouissance,
” 5,83	” ordinaires.

Usant de la faculté que lui réservent ses statuts, cette Société a décidé le remboursement de ses actions privilégiées à partir du 4^{er} janvier 1937 et leur remplacement par des actions de jouissance.

La Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo a pu assurer, à concurrence de 10.885.000 francs, contre 9.306.000 francs en 1934, le paiement aux actions privilégiées du dividende de 35 francs brut garanti par la Colonie.

Par un arrêté-loi du 27 décembre 1935, la Colonie a réduit à 4 p. c., à partir du 4^{er} janvier 1936, la garantie du dividende de l'action privilégiée.

Union Minière du Haut-Katanga. — L'activité des mines de cuivre a été soumise, pendant toute l'année 1936, au plan de restriction établi par le cartel international, tandis que l'année précédente la limitation n'avait commencé à être appliquée qu'en mai. Le tonnage de cuivre produit par l'Union Minière, pendant l'exercice écoulé, n'est cepen-

dant pas trop inférieur à celui de 1935, grâce aux relèvements successifs de la production décidés aux cours du dernier semestre. La production s'est élevée à 96.000 tonnes environ contre 107.700 l'année précédente.

La grande amélioration de la situation des stocks a permis le relâchement des restrictions de la production et s'est traduite par une hausse des cours qui a plus que compensé la réduction de la production.

Il apparaît que l'exercice 1936 aura laissé des résultats bénéficiaires notables.

Les activités secondaires de la Société se sont maintenues, dans l'ensemble, au niveau favorable déjà atteint en 1935. Elles sont consacrées aux produits suivants : argent, étain, or, radium, uranium, cobalt, palladium et platine.

Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière). — Cette Société continue de recueillir les fruits de sa politique d'entente avec la Diamond Corporation à laquelle participent la presque totalité des producteurs mondiaux. En vertu des accords existants et qui viennent d'être prorogés, la Forminière, comme les autres entreprises diamantifères de la Colonie, s'est assuré jusqu'à fin 1940 — avec prolongation probable jusqu'à fin 1942 — la vente de ses diamants dans les conditions qui se sont affirmées si favorables dans le passé.

Sous l'action de cette entente, le marché du diamant s'est considérablement amélioré en 1936 : des demandes importantes se sont présentées sur un marché assaini et les producteurs du Congo en ont bénéficié, tant en ce qui concerne les quantités de diamants vendues que les prix obtenus.

L'industrie belge du diamant a connu une activité grandissante : le nombre d'ouvriers diamantaires au travail s'élevait en 1936 à 45.000, contre 12.000 l'année précédente et 4.000 en 1932.

Ces circonstances satisfaisantes ont amené la Forminière à augmenter

sa production et à intensifier ses travaux de prospection, en vue d'équilibrer le développement des réserves minières avec l'extraction.

La **Société Minière de la Tele**, filiale de la Forminière, exploite pour compte de celle-ci des mines d'or dans l'Aruwimi-Ituri, l'Uele et le Bas-Congo : la production a atteint 490 kgs. d'or en 1936. Des prospections nouvelles sont en cours dans un important bloc dans le Nord de la Colonie.

Après affectation de 1.500.000 francs à un fonds spécial de prévision, le bilan de la Forminière, arrêté à fin 1935, solde par un bénéfice de 26.715.000 francs, qui a permis la répartition d'un dividende net de fr. 309,92 par action de capital et de fr. 285,02 par action de dividende. La part de la Colonie, représentée par les dividendes afférents aux titres qu'elle a reçus gratuitement, s'est montée à 11.468.000 francs.

Une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 40 novembre 1936, a décidé la transformation de la représentation du capital social qui se composera dorénavant de 320.000 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, en lieu et place de 32.000 groupes de 1 action de capital et de 1 action de dividende.

La **Société Minière du Bécéka** a distribué, pour 1935, 176,³⁷⁵ francs par action de capital et 158,⁶²⁵ francs par action de dividende, soit par groupe 332 francs net contre fr. 200,75 pour l'exercice précédent. La redevance à la Colonie s'est élevée à 7.500.000 francs contre 4.337.000 francs.

Le nombre de gisements diamantifères n'a pas varié depuis 1935, mais la production est en progression constante par suite de l'entrée en activité de l'important équipement hydro-électrique et mécanique des exploitations.

Dans la zone aurifère de la Société, malgré l'épuisement de plusieurs placers, il a été produit en 1936, 210 kgs. d'or contre 240 kgs. en 1935.

La production de la **Compagnie des Diamants de l'Angola** en 1936 marque un nouveau progrès.

L'équipement mécanique a été renforcé par la mise en service de nouvelles laveries plus puissantes.

Le dividende a été maintenu à 4 sh. 3 par action pour 1935, dont 1 sh. payé en acompte le 14 janvier 1936 et 3 d. payés pour solde le 2 juillet.

La Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi (Mine-tain) a produit, en 1936, 475 tonnes de cassitérite et 395 kgs. d'or, contre respectivement 375 tonnes et 225 kgs. en 1935.

Le nombre de gîtes dénoncés comme mines à la fin de l'exercice s'élevait à 75 ; 426 chantiers étaient en activité, contre 38 à fin 1935.

Le bilan de 1935, après affectation de 5.455.000 francs aux amortissements, soldait par un bénéfice de 2.914.000 francs, qui a permis de distribuer fr. 21,56 brut par action de capital de 350 francs. La redevance payée au Gouvernement du Ruanda-Urundi, du fait des actions série B qui lui ont été remises gratuitement, s'est élevée à 332.000 francs.

La Société a décidé de réduire son capital par remboursement de 100 francs à chaque action série A, dont la valeur nominale est ainsi ramenée à 250 francs : ce remboursement s'opérera en mars 1937.

Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga (Sogechim). — Les comptes de 1935, après affectation de 3.056.000 francs au fonds d'amortissements, ont laissé un bénéfice net de 3.497.000 francs permettant la distribution d'un dividende de 6 p. c. brut.

Pendant l'année 1936, la Société a mis en marche à Jadotville une usine à chlorate de soude pour alimenter le marché local, ainsi qu'une installation de préparation de la glycérine pour l'exportation.

Les autres usines de la Société ont continué à fonctionner normalement.

Administration.

Au cours de l'exercice écoulé M. Gilbert Mullie, guidé par des raisons de convenance personnelle, s'est désisté de son mandat de Commissaire. Vous vous associerez certainement à nous pour lui exprimer tous les regrets que nous a causés sa décision et le remercier des services qu'il a rendus à notre Société.

L'Assemblée générale du 24 novembre dernier a renouvelé le mandat de MM. les Directeurs Auguste Callens et Firmin Van Brée pour un terme de six ans et, pour trois années, celui de MM. le Baron d'Huart et le Comte de Patoul, Commissaires sortants. Elle a appelé M. Henri Goffinet aux fonctions de Commissaire en remplacement de M. Gilbert Mullie, démissionnaire.

Bruxelles, le 12 janvier 1937.

Le Gouverneur.

A. GALOPIN.

Le Secrétaire,

C. LEPÈCHE.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

Le Collège des Commissaires s'associe aux regrets exprimés, d'autre part, au sujet de la démission de M. Gilbert Mullie qui participait à nos travaux avec autant de cordialité que de dévouement.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons procédé à l'examen minutieux du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1936 ; cet examen nous a permis de constater la concordance de tous les postes qui y figurent, avec les écritures des livres et les pièces comptables.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver le Bilan et le Compte de Profits et Pertes ainsi que le projet de répartition du bénéfice qui vous sont soumis par le Conseil de la Direction.

Bruxelles, le 26 janvier 1937.

LES COMMISSAIRES :

Le Président : ED. SOLVAY
B^{on} A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN
B^{on} A. D'HUART
B^{on} DE TRANNOY
P. HAMOIR
H. VERMEULEN
C^{te} DE PATOUL
H. GOFFINET.

Le Rapporteur :
LÉON ELIAT.

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1936

BILAN ARRÊTÉ AU

ACTIF		
Immobilisé.		
Immeubles et Mobilier Fr.	25.000.000, "
Réalisable.		
Portefeuille :		
Obligations fr.	5.410.400, "
Actions de diverses Sociétés	"	2.573.338.763,37
		2.578.449.163,37
Valeurs à réaliser :		
Syndicats, Participations et Titres Fr.	146.279.138,80
Banquier "	78.833.270,16
Comptes Courants et divers "	95.583.130,58
Comptes d'ordre.		
Comptes divers	907.794.851,58
Dépôts de cautionnements statutaires.	Pour mémoire	
		907.794.851,58
	Fr.	3.831.939.554,49

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 12 janvier 1937.

Le Vice-Gouverneur,

F. CATTIER.

Les Directeurs,

G. BLAISE, AUG. CALLENS, B^{on} CARTON DE WIART,
A. D'HEUR, W. DE MUNCK, CH. FABRI, E. SENGIER,
A. STOCLET, F. VAN BRÉE.

Le Gouverneur,

A. GALOPIN.

Le Secrétaire,
C. LEPÈCHE.

31 DÉCEMBRE 1936

PASSIF

Non exigible.

Fonds Social :

4.934.753.000, --

Exigible à terme.

839.472.095,60

65.500.743,14

Créditeurs divers fr.

Comptes d'ordre.

Comptes divers fr. 907.794.851,58
Déposants de cautionnements statutaires. Pour mémoire

907.794.851,58

87,718,894,17

Fr

3,831,939,554,49

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

ED. SOLVAY, *Président.*

Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN, Baron A. D'HUART,

Baron de TRANNOY, P. HAMOIR, H. VERMEULEN, Comte de PATOUL, H. GOFFINET,

LÉON ELIAT, *Rapporteur.*

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES

EXERCICE 1936

COMPTE DE PRO

DÉBIT

PERTES DE 1936

CRÉDIT

éreits, dividendes d'actions, commissions et divers	fr.	103.696.636,30
TOTAL	fr.	103.696.636,30

Portefeuille Actions de diverses Sociétés.

Fr. 2.573.338.763,37.

I. — **Banques.**

Etablissements de Crédit. — Assurances.

500.000 actions de 500 fr. de la Banque de la Société Générale de Belgique;
33.750 " 500 " de la Banque d'Anvers;
29.700 " 1.000 " de la Banque Belge pour l'Etranger (Extrême-Orient);
18.000 " 100 £ de la Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Limited (25 £ versées);
14.000 " 500 fr. de la Banque Belge pour l'Etranger-Paris;
51.650 " 500 " de la Banque Belge pour l'Etranger-Paris (125 francs versés);
4.500 " 500 " de la Banque de l'Union Parisienne;
5.000 " 1.000 fr. lux. de la Banque Générale du Luxembourg, à Luxembourg (375 francs versés);
6.450 " 500 fr. de la Banque d'Etat du Maroc;
3.725 " 2.000 " de la Banque Française d'Acceptation (500 fr. versés);
25.000 " 25 fr. alb. de la Banque Nationale d'Albanie (fr. alb. 7,50 versés);
6.400 " 1.000 fr. du Crédit Foncier de Belgique (100 fr. versés);
15.000 " 250 " Crédit Foncier d'Extrême-Orient (ordinaires);

48.000 actions de 250 fr. du Crédit Foncier d'Extrême-Orient (privilégiées);
2.000 " 1.000 " du Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (300 fr. versés);
2.948 " 1.000 " de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés);
3.964 " 1.000 " de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de capital);
300 " s. v. n. id. id. (act. de dividende);
8.200 " 500 fr. de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 fr. versés);
5.000 " 250 " de la Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie (privilégiées);
2.000 " 2.000 " de la Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents « La Royale Belge » (capital privilégiées — 500 fr. versés);
3.850 " 500 " de la Compagnie Belge d'Assurances « L'Urbaine » (100 fr. versés);
1.000 " 500 " de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurances (100 fr. versés);
2.980 parts soc. (de $1/17.000^{\text{e}}$) de la Compagnie Belge d'Assurance-Crédit (200 fr. versés).

II. — Chemins de fer.

75.000 parts soc. ($1/300.000^{\text{e}}$) de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises;
10.000 parts soc. ($1/37.000^{\text{e}}$) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer;
2.378 actions de 1.000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine;
10.000 " 500 " de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres;
19.250 " 500 " de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.

III. — Charbonnages.

1.727 actions $(1/_{7.730}^{\text{e}})$ de la Société des Charbonnages d'Hornu et Wasmes;
14.475 " $(1/_{31.018}^{\text{e}})$ de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu;
6.955 parts soc. (de $1/_{18.300}^{\text{e}}$) de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine;
4.670 actions de 500 fr. de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroi;
1.690 " $(1/_{4.745}^{\text{e}})$ de la Société des Charbonnages du Gouffre;
4.990 " 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy;
11.425 parts soc. $(1/_{34.000}^{\text{e}})$ de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons;
2.500 actions de 500 fr. de la Société des Charbonnages des Grand-Conty et Spinois (en liquidation);
39.800 " 250 " de la Société Charbonnages André Dumont;
28.850 " 500 " de la Société des Charbonnages de Beeringen;
9.600 parts soc. $(1/_{48.000}^{\text{e}})$ de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch;
59.950 " $(1/_{275.000}^{\text{e}})$ de la Société Charbonnages de Houthalen;
4.800 actions de 100 Mk-or de la Société des Charbonnages Dahlbusch (act. privilégiées);
24.970 " $(1/_{80.000}^{\text{e}})$ de la Société des Charbonnages Réunis Laura et Vereeniging;
16.000 " de 1 £ Chinese Engineering and Mining C° Ltd. (Kaiping).

IV. — Métallurgie. — Ateliers de Construction.

125.000 parts soc. (de $1/_{400.000}^{\text{e}}$) de la Société anonyme d'Angleur-Athus;
50.000 actions (de $1/_{213.559}^{\text{e}}$) de la Société John Cockerill;
15.000 " $(1/_{50.000}^{\text{e}})$ de la Société des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence;

15.000 actions $(\frac{1}{65.155}^{\text{e}})$ de la Société Métallurgique de Sambre et Moselle;
10.000 " $(\frac{1}{110.000}^{\text{e}})$ de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange;
30.000 parts soc. (de $\frac{1}{250.000}^{\text{e}}$) de la Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange;
7.437 actions de 500 fr. de la Société Les Ateliers Métallurgiques (priorité);
9.000 " s. v. n. id. id. (dividende);
99.994 " 250 fr. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve (priorité);
48.000 " s. v. n. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve (dividende);
13.250 " 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge.

V. — **Métaux non ferreux.**

15.000 actions de 500 fr. de la Société Générale des Minerais (375 fr. versés);
12.900 " (dixièmes) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, Série A;
4.000 " 800 fr. id. id. Série B;
35.000 " 500 " de la Société Générale Métallurgique de Hoboken;
10.000 parts soc. de 500 " de la Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie;
22.000 actions de 100 " id. id. (privilégiées);
4.500 actions de 1.000 fr. de la Société Anonyme G. Dumont et Frères (priv.);
15.500 " 100 zlotys de la Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie (ordinaires);
1.334 " 100 zlotys id. id. (ordinaires B).

VI. — Electricité.

180.000 actions de 500 fr. de la Société de Traction et d'Electricité (capital).

VII. — Verreries.

40.600 actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont;

10.000 " 500 " de la Société des Cristalleries du Val-St-Lambert.

VIII. — Industries chimiques.

4.950 parts soc. (de $1/170.000^{\text{e}}$) de la Société Carbochimique (Série A).

IX. — Industries textiles.

4.000 actions de 500 fr. de la Société Tissage La Flandre (capital);

600 " (de $1/7.500^{\text{e}}$) de la Société Linière Gantoise;

8.875 " 500 fr. de la Société Union Cotonnière.

X. — Navigation.

28.000 parts soc. (de $1/200.000^{\text{e}}$) de la Société Union Financière et Maritime.

XI. — Industries diverses.

26.908 actions de 125 fr. de la Compagnie Immobilière de Belgique;

81.150 " 250 " de la Société Union Financière et Industrielle Liégeoise;

14.195 " 500 " de la Société anonyme de Merbes-Sprimont (privilégiées Série A);

805 " s. v. n. id. id. (jouissance);

80.800 " 1.000 fr. lux. « Copalux » C^{ie} Luxembourgeoise de Participations Industrielles.

XII. — Entreprises Coloniales.

19.955 actions (de $1/120.000^{\text{e}}$) de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (capital);

12.000 " 500 fr. de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (privilégiées);

4.480 actions de 1.000 fr. de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga;

30.000	»	100	»	de la Société Union Minière du Haut-Katanga (capital);	
7.500	»	s. v. n.	id.	id.	(dividende);
4.300	»	500	fr. de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (capital);		
4.300	»	s. v. n.	id.	id.	(dividende);
12.642	»	500	fr. de la Société Minière du Bécéka (capital);		
12.642	»	s. v. n.	id.	id.	(dividende);
198.800	»	1 £ de la Compagnie des Diamants de l'Angola;			
15.200	»	350	fr. de la Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi (capital série A);		
4.000	»	500	» Société de Mutualité Coloniale;		
4.410	»	500	fr. S ^{ie} A de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga;		
14.290	»	500	fr. S ^{ie} B de la Société Générale Industrielle et Chimique du Katanga.		

